



**PRÉFECTURE DE LA RÉGION MARTINIQUE
– Secrétariat Général aux Affaires Régionales –**



**ÉVALUATION STRATÉGIQUE ENVIRONNEMENTALE
DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEADER
PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL RÉGIONAL
DE LA MARTINIQUE (PDRM) 2007-2013**

Rapport final

- Mars 2007 -



4, rue de la Gendarmerie – 17220 LA JARRIE
Tél. : 33 (0) 5.61.73.62.62 – Fax : 33 (0) 5.61.73.62.90
oreade-breche@oreade-breche.fr
www.oreade-breche.fr



17 bis rue Richard Lenoir - 75011 PARIS
Tél. : 33 (0) 1 40 24 20 10 – Fax : 33 (0) 1 40 24 20 17
act@act-consultants.fr
<http://www.act-consultants.fr>

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION.....	4
1.1 Contexte réglementaire	4
1.2 Objectifs de l'évaluation stratégique environnementale.....	4
2. RÉSUMÉ NON TECHNIQUE	5
2.1 Référence à la Directive "Plans et Programmes"	5
2.2 Les sensibilités et risques environnementaux	5
2.3 Le Programme Opérationnel FEADER 2007-2013.....	5
2.4 Les principaux impacts du programme opérationnel sur l'environnement.....	6
2.5 Les mesures alternatives, correctrices et mesures de conditionnalité environnementale envisagées.....	7
3. PRÉSENTATION DU PROGRAMME OPERATIONNEL 2007-2013	9
3.1 Référence à la Directive "Plans et Programmes"	9
3.2 Les grandes évolutions entre le programme précédent et le programme opérationnel 2007-2013.....	9
3.3 Les principaux objectifs du PO FEADER-PDRR 2007-2013	9
3.4 Les liens avec la réglementation FEADER, les orientations stratégiques communautaires et la plan stratégique national.....	11
3.4.1 <i>L'environnement dans le programme opérationnel</i>	11
3.4.2 <i>La réglementation</i>	11
3.5 Les liens avec d'autres plans et programmes	14
4. DESCRIPTION DE LA MÉTHODE D'ÉVALUATION	16
4.1 Référence à la Directive "Plans et Programmes"	16
4.2 Etat initial de l'environnement.....	16
4.2.1 <i>Les enjeux environnementaux</i>	16
4.2.2 <i>Synthèse de l'état initial</i>	16
4.3 Effets prévisibles du programme opérationnel sur l'environnement.....	17
4.3.1 <i>Identification des impacts sur l'environnement</i>	17
4.3.2 <i>Evaluation des impacts sur l'environnement par mesure</i>	18
4.4 Mesures alternatives, mesures correctives, et mesures de conditionnalité environnementale.....	19
5. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	20
5.1 Référence à la Directive "Plans et Programmes"	20
5.2 Les enjeux environnementaux	20
5.3 Synthèse des sensibilités et des risques environnementaux	21
6. EFFETS PRÉVISIBLES DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL SUR L'ENVIRONNEMENT	27
6.1 Référence à la Directive "Plans et Programmes"	27
6.2 Identification des impacts sur l'environnement	27
6.3 Analyse et évaluation des impacts sur l'environnement.....	31

6.3.1	<i>Impacts liés à l'axe 1 : Amélioration de la compétitivité des secteurs agricoles et forestiers</i>	31
6.3.2	<i>Impacts liés à l'axe 2 : Aménagement de l'espace</i>	42
6.3.3	<i>Impacts liés à l'axe 3 : Qualité de vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale</i>	45
6.3.4	<i>Impacts liés à l'axe 4 : Approche LEADER</i>	49
6.4	Synthèse des effets du programme opérationnel	49
7.	MESURES ALTERNATIVES, MESURES CORRECTIVES, ET MESURES DE CONDITIONNALITÉ ENVIRONNEMENTALE	50
7.1	Analyse de la capacité des actions identifiées dans le projet de PO à compenser ses incidences négatives	50
7.2	Synthèse des solutions alternatives	50
7.2.1	<i>Référence à la Directive "Plans et Programmes"</i>	50
7.3	Synthèse des mesures proposées	51
7.3.1	<i>Référence à la Directive "Plans et Programmes"</i>	51
7.3.2	<i>Mesures correctrices proposées pour supprimer, réduire ou compenser les incidences négatives les plus importantes sur l'environnement</i>	51
7.3.3	<i>Mesures de conditionnalité environnementale</i>	51
8.	INDICATEURS ET DISPOSITIF DE SUIVI	54
8.1	Référence à la Directive "Plans et Programmes"	54
8.2	Différents types d'indicateurs de suivi	54
8.3	Indicateurs existants et indicateurs complémentaires	55
9.	ANNEXE 1 : TABLEAUX D'ANALYSE DES IMPACTS	56
10.	ANNEXE 1 : QUESTIONS À ABORDER POUR APPRÉCIER LES INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT DU PO FEADER (ANNEXE 2 DU CAHIER DES CHARGES)	61

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1	Liste des mesures du PO FEADER - PDRM	10
Tableau 2	Signification de la notation de l'identification des impacts du programme sur l'environnement	17
Tableau 3	Signification des différents paramètres de l'évaluation synthétique des impacts	19
Tableau 4	Les enjeux environnementaux de la Martinique du cadrage environnemental	21
Tableau 5	Synthèse des sensibilités et risques environnementaux de la Martinique	22
Tableau 6	Rappel de la notation de l'identification des impacts du PO sur l'environnement	27
Tableau 7	Identification des impacts du programme opérationnel FEADER sur l'environnement	28
Tableau 8	Description des impacts de la mesure 1.1.1	32
Tableau 9	Description des impacts de la mesure 1.1.2	33
Tableau 10	Description des impacts de la mesure 1.1.3	33
Tableau 11	Description des impacts de la mesure 1.2.1	34
Tableau 12	Description des impacts de la mesure 1.2.2	35
Tableau 13	Description des impacts de la mesure 1.2.3-A	36
Tableau 14	Description des impacts de la mesure 1.2.3-B	37
Tableau 15	Description des impacts de la mesure 1.2.4	37
Tableau 16	Description des impacts de la mesure 1.2.5-A	38
Tableau 17	Description des impacts de la mesure 1.2.5-B	39
Tableau 18	Description des impacts de la mesure 1.2.5-C	40

Tableau 19 : Description des impacts de la mesure 1.2.6	40
Tableau 20 : Description des impacts de la mesure 1.3.2	41
Tableau 21 : Description des impacts de la mesure 1.3.3	41
Tableau 22 : Description des impacts de la mesure 2.1.1	42
Tableau 23 : Description des impacts de la mesure 2.1.2	43
Tableau 24 : Description des impacts de la mesure 2.1.4	43
Tableau 25 : Description des impacts de la mesure 2.1.6	44
Tableau 26 : Description des impacts de la mesure 2.2.7	44
Tableau 27 : Description des impacts de la mesure 3.1.1	45
Tableau 28 : Description des impacts de la mesure 3.1.2	46
Tableau 29 : Description des impacts de la mesure 3.1.3	46
Tableau 30 : Description des impacts de la mesure 3.2.1	47
Tableau 31 : Description des impacts de la mesure 3.2.3	48
Tableau 32 : Description des impacts de la mesure 3.4.1	48
Tableau 33 : Indicateurs de contexte (cadrage préalable).....	55
Tableau 34 : Indicateurs de suivi complémentaires	55
Tableau 35 : Analyse des impacts de la mesure 1.1.1.....	56
Tableau 36 : Analyse des impacts de la mesure 1.1.2.....	56
Tableau 37 : Analyse des impacts de la mesure 1.2.1.....	56
Tableau 38 : Analyse des impacts de la mesure 1.2.2.....	56
Tableau 39 : Analyse des impacts de la mesure 1.2.3 (sylvicole).....	57
Tableau 40 : Analyse des impacts de la mesure 1.2.3 (agricole)	57
Tableau 41 : Analyse des impacts de la mesure 1.2.4.....	57
Tableau 42 : Analyse des impacts de la mesure 1.2.5 (foncier)	57
Tableau 43 : Analyse des impacts de la mesure 1.2.5 (irrigation).....	57
Tableau 44 : Analyse des impacts de la mesure 1.2.5 (infrastructure).....	58
Tableau 45 : Analyse des impacts de la mesure 1.2.6.....	58
Tableau 46 : Analyse des impacts de la mesure 1.3.2.....	58
Tableau 47 : Analyse des impacts de la mesure 1.3.3.....	58
Tableau 48 : Analyse des impacts de la mesure 2.1.1.....	58
Tableau 49 : Analyse des impacts de la mesure 2.1.2.....	59
Tableau 50 : Analyse des impacts de la mesure 2.1.4.....	59
Tableau 51 : Analyse des impacts de la mesure 2.1.6.....	59
Tableau 52 : Analyse des impacts de la mesure 2.2.7.....	59
Tableau 53 : Analyse des impacts de la mesure 3.1.1.....	59
Tableau 54 : Analyse des impacts de la mesure 3.1.2.....	60
Tableau 55 : Analyse des impacts de la mesure 3.1.3.....	60
Tableau 56 : Analyse des impacts de la mesure 3.2.1.....	60
Tableau 57 : Analyse des impacts de la mesure 3.2.3.....	60
Tableau 58 : Analyse des impacts de la mesure 3.4.1.....	60

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Méthode utilisée pour identifier les mesures permettant d'éviter, réduire ou compenser les impacts du PO	19
---	----

1. INTRODUCTION

1.1 Contexte réglementaire

La directive 2001/42/CE du Parlement européen et du Conseil du 27/06/2001 relative à "l'Évaluation des Incidences des Plans et Programmes sur l'Environnement", impose qu'une évaluation environnementale accompagne l'élaboration de certains plans et programmes. Le programme opérationnel FEADER fait partie des programmes visés par cette directive. L'ordonnance n° 2004.489 du 03/06/2004 porte transposition de la directive dans la loi française. Ce texte (publié au Journal Officiel du 05/06/2004) rappelle les modifications effectuées au sein du Code de l'Environnement. Il précise, qu'avant l'adoption d'un plan ou d'un programme, l'autorité compétente sera tenue de réaliser une évaluation environnementale et de rédiger un rapport environnemental détaillant entre autres :

- . les raisons pour lesquelles le projet a été retenu,
- . la teneur du plan ou du programme et ses principaux objectifs,
- . les caractéristiques environnementales de la zone susceptible d'être affectée par le plan ou le programme,
- . les incidences environnementales susceptibles de découler de la mise en oeuvre du plan ou du programme,
- . toutes mesures envisageables pour éviter, réduire et compenser les incidences négatives sur l'environnement,
- . les mesures de suivi envisagées.

La transposition de la directive s'est poursuivie avec le décret n° 2005-613 du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable publié le 27 mai 2005. La circulaire d'application de ce texte est parue le 12 avril 2006. D'autre part, la note de la DIACT relative à la "Préparation des programmes opérationnels régionaux 2007–2013" détaille les conditions dans lesquelles l'évaluation environnementale doit être effectuée.

1.2 Objectifs de l'évaluation stratégique environnementale

Dans le considérant (4), la directive 2001/42/CE précise que "*L'évaluation environnementale est un outil important d'intégration des considérations en matière d'environnement [...] parce qu'elle assure que ces incidences de la mise en œuvre des plans et des programmes sont prises en compte durant l'élaboration et avant l'adoption de ces derniers*". L'ESE vise de plus à apporter des solutions plus durables et plus efficaces aux entreprises en créant un cadre plus cohérent pour le déploiement des activités économiques en incluant des informations environnementales pertinentes dans les prises de décision (considérant 5).

Les objectifs fixés par la directive 2001/42/CE dans son article 1^{er} sont les suivants :

- assurer un **niveau élevé de protection de l'environnement**,
- contribuer à l'intégration de considérations environnementales dans l'élaboration et l'adoption de plans et de programmes en vue de **promouvoir un développement durable** en prévoyant que, conformément à la présente directive, certains plans et programmes susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement soient soumis à une évaluation environnementale.

2. RÉSUMÉ NON TECHNIQUE

2.1 Référence à la Directive "Plans et Programmes"

Annexe I : Les informations à fournir [...] sont les suivantes : [...]

j) un résumé non technique des informations visées aux points ci-dessus

2.2 Les sensibilités et risques environnementaux

Les enjeux environnementaux du territoire martiniquais jugés prioritaires, identifiés à partir du cadrage préalable de l'étude réalisée par la DIREN, et du tableau de bord 2005 de l'environnement de la Martinique sont les suivants :

- **L'identité et qualité du paysage et maîtrise de l'urbanisation** (en particulier sur le littoral) : la Martinique offre des paysages d'intérêts nationaux notamment sur le littoral mais la tendance actuelle est à l'étalement urbain et au mitage. De plus, la Martinique est une île et possède donc un territoire très contraint d'où une intense pression d'urbanisation (notamment sur le littoral).
- **L'amélioration des performances de l'assainissement** : la qualité physicochimique de l'eau se dégrade de l'amont vers l'aval avec une pollution organique, azotée et phosphorée, de la matière en suspension et divers débris. Cela est lié aux rejets des eaux usées industrielles et domestiques ainsi qu'aux lixiviats agricoles et des décharges. S'y ajoute un affaiblissement du pouvoir auto épurateur dû aux prélèvements intensifs en période sèche.

Les autres enjeux importants sont :

- **Le renforcement du réseau de zones naturelles et espèces endémiques et milieux naturels remarquables** : la faune et la flore martiniquaise comptent de nombreuses espèces endémiques à la Martinique ou aux Petites Antilles, dont beaucoup sont menacées d'extinction à cause des prélèvements pour la consommation, de la prédation par la faune introduite, de l'urbanisation non maîtrisée, de la pollution et de la progression des espèces invasives. La Martinique présente une grande variété d'écosystèmes et d'habitats marins et terrestres. Les milieux littoraux sont fortement dégradés ou menacés à cause, de nouveau, de l'urbanisation non maîtrisée et de la pollution.
- **La gestion des déchets** : l'importante quantité de déchets produits à Fort-de-France peine à être traitée par les 5 décharges de la ville (nombreuses décharges sauvages) d'où des problèmes de pollution diffuse et de saturation des stations de recyclage et de valorisation des déchets.
- **Les ressources énergétiques** : grande dépendance aux énergies fossiles notamment liée à un trafic routier important, aux centrales électriques au fuel et aux chaudières au fuel.

Les autres enjeux sont la qualité du cadre de vie, la qualité des milieux naturels, la pérennité des baies, la ressources en eau superficielle, la protection des personnes et des biens contre les risques naturels majeurs, la protection des personnes et des biens contre les risques technologiques, la sensibilité du public aux enjeux environnementaux et le climat.

2.3 Le Programme Opérationnel FEADER 2007-2013

Le programme opérationnel s'articule autour de deux thèmes : favoriser la contribution de l'agriculture et de la forêt martiniquaise à un développement durable de l'espace rural et poursuivre le développement des activités agricoles et forestières en assurant leur valorisation sur les secteurs dynamiques et porteurs du marché.

Les mesures sont réparties en quatre axes :

- l'amélioration de la compétitivité des secteurs agricoles et forestiers, les mesures de cet axe visent à promouvoir la connaissance et améliorer le potentiel humain, restructurer et développer le potentiel physique et promouvoir l'innovation, améliorer la qualité de la production et des produits ;
- l'aménagement de l'espace, dont l'objectif est de permettre une utilisation durable des terres agricoles et sylvicoles;
- la qualité de vie en milieu rural et la diversification de l'économie rurale,
- l'approche LEADER, qui concerne la mise en œuvre des stratégies locales de développement, la mise en œuvre de projet de coopération et le fonctionnement des GAL.

Chacun de ces axes est subdivisé en plusieurs catégories de mesures :

Axe 1 : Amélioration de la compétitivité des secteurs agricoles et forestiers

- 1.1. Promouvoir la connaissance et améliorer le potentiel humain
- 1.2. Restructurer et développer le potentiel physique et promouvoir l'innovation
- 1.3. Améliorer la qualité de la production et des produits

Axe 2 : Aménagement de l'espace

- 2.1. Utilisation durable des terres agricoles
- 2.2 Utilisation durable des terres sylvicoles

Axe 3 : Qualité de vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale

- 3.1. Diversification de l'économie rurale
- 3.2. Améliorer la qualité de vie en milieu rural

Axe 4 : Approche LEADER

- 4.1. Mise en œuvre des stratégies locales de développement
- 4.2. Mise en œuvre de projets de coopération
- 4.3. Fonctionnement du GAL

5. Assistance technique

2.4 Les principaux impacts du programme opérationnel sur l'environnement

Le programme opérationnel du FEADER de la Martinique comporte peu de mesures susceptibles d'entraîner des impacts négatifs sur l'environnement. Aucun impact négatif de niveau stratégique fort n'a été identifié, les effets négatifs du programme sont donc toujours dépendant des conditions de mise en œuvre et devraient pouvoir être maîtrisés par la mise en place de mesures appropriées.

Le nombre d'impacts positifs est relativement important, certains sont directement liés à la programmation de la mesure et correspondent par conséquent à un niveau d'impact stratégique fort. Seule la mesure de soutien au développement de l'activité touristique (3.1.3) présente un certain risque pour l'environnement, car elle pourrait se traduire par une augmentation de la fréquentation de milieux naturels sensibles. Cet impact demeure toutefois assez dépendant des modalités de la mise en œuvre et il n'est pas possible de conclure avec certitude sur l'implication du programme.

D'autres mesures sont susceptibles de provoquer des effets négatifs sur l'environnement, mais leurs impacts sont fortement dépendants des conditions de mise en œuvre. Par conséquent, il est possible, qu'en définitive, leur mise en œuvre se traduise par des impacts nuls ou voir positifs. Il s'agit notamment des mesures relatives à :

- l'installation (1.1.2),
- l'amélioration et la modernisation des unités de production agricoles (1.2.1),
- l'accroissement de la valeur ajoutée des produits sylvicoles (1.2.3),
- la coopération en vue de la mise au point de nouveaux produits, procédés et technologies dans les secteurs agricole, alimentaire et forestier (1.2.4),

- l'Indemnité Compensatoire des Handicaps Naturels (dans et hors régions montagneuses : 2.1.1, 2.1.2),
- la diversification vers des activités non agricoles (3.1.1),
- la création des micro-entreprises (mesure 3.1.2).

Parallèlement, plusieurs mesures ont un impact positif ou très positif sur l'environnement, susceptible de compenser en partie au moins les impacts négatifs des autres mesures. En particulier, les impacts des mesures suivantes ont été identifiés comme positifs ou très positifs et sont très peu dépendants des modalités de mise en œuvre :

- aménagement foncier et protection des milieux agricoles et naturels périurbains (1.2.5),
- amélioration des infrastructures routières (1.2.5),
- prévention et reconstitution du potentiel de production agricole (1.2.6),
- mesures agro-environnementales (investissements productifs et non productifs : 2.1.4, 2.1.6),
- investissements non productifs en forêt (2.2.7),
- conservation et mise en valeur du patrimoine rural (3.2.3).

Les principales composantes environnementales concernées par ces impacts sont les milieux naturels et les ressources naturelles. Les mesures 1.2.5 et 1.2.6 concernent plus spécifiquement les risques naturels. La gestion de l'espace, la gestion des déchets et la sensibilité à l'environnement sont également touchés par des impacts positifs.

2.5 Les mesures alternatives, correctrices et mesures de conditionnalité environnementale envisagées

Plusieurs actions sont envisagées afin de maîtriser les impacts du programme opérationnel sur l'environnement. Compte tenu du nombre et de l'ampleur limités d'impacts négatifs, il n'est pas apparu nécessaire de mettre en place des mesures alternatives.

Les mesures proposées correspondent donc, en définitive, à deux approches :

- éléments de correction pour la mesure relative au développement de l'activité touristique,
- mesures de conditionnalité qui permettent d'encadrer la mise en œuvre des mesures afin d'atténuer les impacts négatifs et valoriser les impacts positifs.

Afin de maîtriser les impacts de l'activité touristique sur les milieux naturels, il est apparu pertinent de préciser la mesure 3.1.3 en différenciant les milieux naturels particulièrement fragiles des autres milieux. Pour les premiers, il est proposé de désigner au sein d'un site d'intérêt, des zones spécifiquement dédiées à l'activité touristique et de protéger de manière plus stricte le reste du site. Il est également envisagé de réguler l'accès au milieu naturel dans le temps afin de limiter la perturbation de la faune. Pour les seconds, un accès moins restreint pourra être autorisé. Dans les deux cas, il conviendra d'aménager des aires de parking, de circulation (routes et sentiers) et de loisir (aires de repos, de pique-nique, etc.) afin de canaliser les flux de touristes.

Ces corrections pourront être complétées par des mesures de conditionnalité :

- réalisation d'une étude préalable à l'aménagement d'un site afin d'en identifier les sensibilités et de déterminer un mode de valorisation approprié,
- sur la base des résultats de l'étude, définition d'une réglementation et de moyens de contrôle adaptés,
- mise en place d'une signalisation et d'une démarche pédagogique destinées au public,
- mise en place d'indicateurs simples de suivi de l'état de santé du milieu.

Pour les autres actions du programme opérationnel, les mesures de conditionnalité poursuivent deux objectifs :

- valoriser les impacts positifs potentiels,
- encadrer la mise en œuvre afin de maîtriser et atténuer les impacts négatifs.

Les mesures concernant les démarches de qualité et les mesures relatives à la communication, la formation ou la recherche, énoncent dans leurs objectifs, la prise en compte des problématiques environnementales. Toutefois, ces mesures peuvent être mises en œuvre sans que l'environnement n'en bénéficie vraiment. Afin de renforcer leur influence positive sur l'environnement, il peut être envisagé d'appliquer les conditions suivantes à l'octroi de l'aide :

- pour la mesure sur la diffusion des connaissances scientifiques techniques et économiques, intégrer systématiquement dans les actions de formation une partie relative à l'environnement, en rapport avec le sujet traité,
- pour le soutien des démarches de qualité, favoriser ou donner la priorité aux labels, marques, signes de qualité qui intègrent une prise en compte de l'environnement.

Pour les mesures dont l'impact est indéterminé au niveau stratégique, des mesures de conditionnalité sont proposées afin de cadrer la mise en œuvre et éviter les impacts négatifs. Il est ainsi possible de conditionner l'octroi des aides en fonction :

- de la localisation du projet vis-à-vis notamment des milieux naturels sensibles : installation des agriculteurs, création des aires de stockage de bois, travaux du type drainage ou remodelage, financement d'infrastructures, d'équipements et de bâtiments pour le développement de l'économie rurale, les micro-entreprises, etc.,
- du type d'exploitation bénéficiaire : agriculture raisonnée, agriculture biologique,
- du respect des normes en vigueur, pour l'assainissement notamment,
- de l'adoption de techniques favorables à l'environnement du type HQE (Haute Qualité Environnementale),
- de la réalisation préalable d'une étude permettant d'anticiper les impacts négatifs potentiels des actions et des investissements soutenus,
- de l'impact des actions financées : mise en place de nouvelles technologies et de nouveaux produits, actions de communication,
- de l'impact des investissements financés : systèmes d'irrigation précis, équipements et matériels permettant une lutte phytosanitaire raisonnée, exploitation par câble, mise aux normes des bâtiments d'élevage, etc.,

3. PRÉSENTATION DU PROGRAMME OPERATIONNEL 2007-2013

3.1 Référence à la Directive "Plans et Programmes"

Annexe I : Les informations à fournir [...] sont les suivantes :

a) un résumé du contenu, les objectifs principaux du plan ou du programme et les liens avec d'autres plans et programmes pertinents

e) les objectifs de la protection de l'environnement, établis au niveau international, communautaire ou à celui des États membres, qui sont pertinents pour le plan ou le programme et la manière dont ces objectifs et les considérations environnementales ont été pris en considération au cours de leur élaboration.

3.2 Les grandes évolutions entre le programme précédent et le programme opérationnel 2007-2013

Comme précisé dans la circulaire ministérielle conjointe du MAP et du MOM, les nouveaux règlements apportent des modifications substantielles aux modalités de mise en œuvre des actions de développement rural dans les DOM, par rapport à la période actuelle 2000-2006. La programmation des actions cofinancées par le PDRM s'effectue désormais dans le cadre d'un programme mono-fonds distinct des fonds structurels (FEDER, FSE). Il n'y a donc plus de document commun à l'ensemble de la programmation communautaire sur le territoire. Néanmoins, la circulaire précise que cela ne doit pas faire obstacle au maintien d'une stratégie commune au service du développement économique et social de la région.

En revanche, une continuité existe entre les actions mises en place lors de la période de programmation précédente et celles prévues par le programme opérationnel 2007-2013. Le PDRM reprend l'ensemble des actions jusque là financées par le FEOGA-O au titre du DOCUP, le FEOGA-G pour 3 mesures inscrites dans le PDRN (indemnités compensatoires de handicaps naturels, mesures agro-environnementales, préretraite), et LEADER +. Ce regroupement a pour conséquence que l'ensemble des dispositifs de développement rural susceptibles d'être cofinancés par le PDRM relève dorénavant du PDRM.

Le PDRM est l'étape opérationnelle de la mise en œuvre du règlement 1698/2005 (dit RDR 2) pour le territoire. Il prend en compte les orientations stratégiques retenues tant à l'échelon communautaire que national : orientations stratégiques communautaires et plan stratégique national.

3.3 Les principaux objectifs du PO FEADER-PDRR 2007-2013

Le PDRM est bâti à partir des axes et priorités définies dans le règlement 1698/2005 concernant le soutien au développement rural par le PDRM. Il s'articule autour de deux grands thèmes :

- favoriser la contribution de l'agriculture et de la forêt martiniquaise à un développement durable de l'espace rural,
- poursuivre le développement des activités agricoles et forestières en assurant leur valorisation sur les secteurs dynamiques et porteurs du marché.

La stratégie retenue s'organise autour de 4 axes qui se déclinent en objectifs stratégiques présentés ci-dessous et en objectifs opérationnels.

Axe 1 : améliorer la compétitivité des secteurs agricoles, agroalimentaire et sylvicole

- . Développer et faciliter l'accès à la profession.
- . Promouvoir les unités de production agricole modernisées et transmissibles.
- . Adapter les exploitations agricoles, accroître la compétitivité.
- . Promouvoir la qualité, valoriser les produits.
- . Protéger et aménager le foncier.

Axe 2 : améliorer l'environnement et l'espace rural

- . Concourir à l'occupation équilibrée de l'espace.
- . Préserver l'état des ressources naturelles par une agriculture durable.
- . Optimiser l'utilisation des terres sous contraintes phytosanitaires et environnementales.
- . Préserver la couverture forestière et la diversité des essences.

Axe 3 : améliorer la qualité de la vie en milieu rural et la diversification de l'économie rurale

- . Maintenir et développer les activités économiques et favoriser l'emploi.
- . Dynamiser le milieu rural.
- . Valoriser le patrimoine rural.
- . Soutenir le potentiel de développement local.

Axe 4 : approche LEADER

- . Soutenir le potentiel de développement local.
- . Améliorer la gouvernance.

Les mesures du programme ont également été organisées autour des ces 4 axes, certaines d'entre elles contribuent à atteindre plusieurs des objectifs cités ci-avant. Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des mesures par axe.

Tableau 1 : Liste des mesures du PO FEADER - PDRM

		Code	mesures
Axe 1 : Amélioration de la compétitivité des secteurs agricoles et forestiers	Promouvoir la connaissance et améliorer le potentiel humain	111	Diffusion des connaissances scientifiques, techniques et économiques auprès des agriculteurs
		112	Installation
		113	Renouvellement des générations
	Restructurer et développer le potentiel physique et promouvoir l'innovation	121	Amélioration et modernisation des unités de production agricole
		122	Amélioration de la valeur économique des forêts
		123-A	Accroissement de la valeur ajoutée des produits sylvicoles
		123-B	Accroissement de la valeur ajoutée des produits agricoles
		124	Mise en réseau des acteurs en vue de la mise au point de nouveaux produits, procédés et technologies dans les secteurs agricole, alimentaire
		125-A	Aménagement foncier et protection des espaces agricoles et naturels périurbains
		125-B	Équipements collectifs d'irrigation
		125-C	Amélioration et développement des infrastructures forestières
	Améliorer la qualité de la production et des produits	126	Prévention et reconstitution du potentiel de production agricole
		132	Encourager la participation des agriculteurs à des démarches de qualité alimentaire
Axe 2 : Aménagement de l'espace	Utilisation durable des terres agricoles	133	Soutenir les groupements de producteurs dans leurs activités d'information et de promotion pour les produits faisant l'objet de régime de qualité alimentaire
		211	ICHN zones de montagne
		212	ICHN autres zones
		214	MAE
	216	Aides aux investissements non productifs en lien avec des MAE	
Utilisation durable des terres sylvicoles	227	Investissements non productifs : Connaissance et maintien des espaces forestiers	
Axe 3 : Qualité de vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale	Diversification de l'économie rurale	311	Favoriser la pluriactivité des actifs agricoles - Développement des activités touristiques liées aux exploitations agricoles
		312	Soutien au maintien et au développement des micro-entreprises
		313	Promotion des activités touristiques
	Améliorer la qualité de vie en milieu rural	321	service de base pour l'économie et la population rurale
		323	Conservation et mise en valeur du patrimoine rural
		341	Acquisition de compétences en vue d'une stratégie locale de développement - Observatoires
Axe 4 : Approche LEADER	Mise en œuvre des stratégies locales de développement	411	opérations relatives à l'axe 1
		412	opérations relatives à l'axe 2
		413	opérations relatives à l'axe 3
	Mise en œuvre de projets de coopération	421	Coopération interterritoriale et transnationale
	Fonctionnement du GAL	431	Fonctionnement
Assistance technique		511	Préparation, gestion, suivi, évaluation information, contrôle, Réseau rural

3.4 Les liens avec la réglementation FEADER, les orientations stratégiques communautaires et le plan stratégique national

3.4.1 L'environnement dans le programme opérationnel

Afin de prendre en considération les problématiques environnementales de la région, le programme opérationnel FEDER Martinique propose des mesures spécifiques à l'environnement (en particulier MAE dans l'axe 2 et Conservation et mise en valeur du patrimoine dans l'axe 3) et de nombreuses actions à objectif partiellement environnemental.

D'autre part, comme décrit ci-dessous dans l'analyse des impacts environnementaux des actions, des enjeux environnementaux et des conditionnalités environnementales sont identifiés pour beaucoup d'actions du programme.

3.4.2 La réglementation

Le projet opérationnel FEADER a été rédigé en connaissance de la réglementation FEADER et des principaux textes relatifs à la prise en compte de l'environnement. Il s'inscrit notamment dans le cadre réglementaire en place dont l'ossature est constituée des textes relatifs aux diverses thématiques environnementales.

3.4.2.1 La réglementation relative au FEADER

Le programme opérationnel FEADER Martinique a été élaboré pour la période 2007-2013. Ce document comprend un diagnostic du territoire et définit la stratégie régionale, les axes prioritaires d'intervention et les mesures retenues ainsi que les moyens financiers alloués à chacune de ces mesures.

Le programme opérationnel FEADER Martinique a été établi selon les référentiels communautaires et nationaux en vigueur :

- Le règlement (CE) du Conseil 1698/2005 concernant le soutien au développement rural par le FEADER fixe parmi les trois objectifs prioritaires de la politique de l'UE en matière de développement rural, l'amélioration de l'environnement et de l'espace rural par un soutien à la gestion des terres.
- Dans les Orientations Stratégiques Communautaires (OSC) pour le développement rural, introduites dans la Décision du Conseil 144/2006, les objectifs principaux des zones rurales doivent être la croissance, l'emploi et le développement durable. Des interventions sectorielles et territoriales sont nécessaires pour relever ces défis. Les objectifs fixés par le règlement 1698/2005, sont repris dans l'axe 2 défini par les OSC dédié à la protection et à l'amélioration des ressources naturelles, des systèmes agricoles et sylvicoles à haute valeur naturelle et des paysages traditionnels des zones rurales d'Europe.
- Sur la base de ces OSC, la France a élaboré le Plan Stratégique National (PSN) qui soutient une agriculture multifonctionnelle :
 - compétitive et durable,
 - soucieuse d'appliquer des modes de production écologiquement défendables et des méthodes d'élevage tenant compte des règles de protection des animaux,
 - productrice d'aliments sains et de haute qualité,
 - répartie sur tout le territoire et capable d'entretenir le paysage et de maintenir l'espace naturel.

3.4.2.2 La réglementation relative aux différentes thématiques environnementales

Pour rappel et sans caractère exhaustif, un certain nombre de repères relatifs à la réglementation environnementale, pris en considération dans la réalisation du PO, a été reporté ci-après.

Eau

La **Loi sur l'eau** qui fixe les règles et principes d'une gestion équilibrée de la ressource en eau. Elle définit le régime d'autorisation et de déclaration des activités ayant un effet significatif sur le milieu aquatique (pour des prélèvements à partir d'un certain seuil, certains rejets, les curages ou dragages les ouvrages réalisés dans le lit mineur des cours d'eau, les stations d'épuration, les épandages de boues, etc.).

Des normes sont établies par différentes directives européennes (directive nitrate, directive sur les eaux destinées à la consommation humaine, Directive Cadre sur l'Eau, etc.).

La Martinique a mis en application la DCE et a donc établi (pour la période 2000-2015) :

- La Caractérisation du district qui détaille la description des milieux aquatiques, l'analyse des pressions et des impacts des activités humaines (actuels et à l'horizon 2015), l'identification des masses d'eau risquant de ne pas atteindre l'objectif de bon état en 2015, l'identification prévisionnelle des masses d'eau artificielles et fortement modifiées et une analyse économique des utilisations de l'eau.
- La Description des masses d'eau qui réunit ces informations sous la forme de fiches individuelles établies pour chacune des masses d'eau identifiées.
- Le Registre des zones protégées qui fournit la liste des zones protégées existantes en l'application d'une législation communautaire, et des points de captage pour l'alimentation en eau potable.

Les **SDAGE** (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) (ainsi que les SAGE) sont des documents d'orientation de la politique de l'eau (dans le respect des principes de la loi sur l'eau). Toute décision administrative doit lui être compatible. Ce document s'impose pour la délivrance des autorisations administratives pour les rejets, les prélèvements d'eau, etc. et doit être pris en compte dans les documents de planification en matière d'urbanisme. La Martinique a mis en place un SDAGE 1996-2015 qui définit 5 orientations fondamentales :

- Ressource et usages : Prendre en compte la sécurisation, la régulation et la diversification de la ressource pour répondre aux besoins sans porter atteinte aux milieux.
- Qualité des eaux : Améliorer la qualité des eaux dans un souci de santé publique, de qualité de vie et de sauvegarde de la vie aquatique.
- Milieux : Sauvegarder, valoriser, restaurer et entretenir les milieux aquatiques continentaux, littoraux et marins.
- Sécurité : Améliorer la prévention et la gestion collective des risques au sein d'une approche globale par bassin versant
- Structures de gestion : Structurer et coordonner la gestion de la politique de l'eau et des données relatives à l'eau.

D'autre part, le Schéma d'Aménagement Régional (**SAR**) comprend un chapitre particulier : le Schéma de Mise en Valeur de la Mer (**SMVM**) permettant l'application de la loi littoral. Ce chapitre est consacré notamment aux orientations fondamentales de la protection, de l'aménagement et de l'exploitation du littoral. Il revêt une importance particulière de part l'enjeu environnemental que représentent les espaces littoraux pour la Martinique.

La **protection des captages d'eau potable** par les périmètres de protection, prescrits par une déclaration d'utilité publique, vise à protéger les abords immédiats de l'ouvrage et son voisinage, ainsi qu'à interdire ou réglementer les activités qui pourraient nuire à la qualité des eaux captées.

Milieux naturels

La Directive européenne n° 92/43 du 21 mai 92 dite "**Directive Habitat**" vise à contribuer au maintien de la biodiversité par la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et flore sauvage sur le territoire européen. Cette directive ainsi que la Directive Oiseaux, conduisent notamment à la mise en œuvre du réseau de sites Natura 2000.

La loi "Chasse" du Code de l'environnement du 26 juillet 2000, a prévu l'élaboration des Orientations Régionales de Gestion et de conservation de la Faune sauvage et de ses Habitats (**ORGFH**) afin de donner un cadre concerté au niveau régional pour la gestion de la faune. Elles "*précisent les objectifs à atteindre en ce qui concerne la conservation et la gestion durable de la faune de la région, chassable ou non chassable, et de ses habitats et la coexistence des différents usages de la nature. Elles comportent une évaluation des principales tendances de l'évolution des populations animales et de leurs habitats, des menaces dues aux activités humaines et des dommages que celles-ci subissent.*". En Martinique, elles ont été définies sur la base d'un état des lieux de la faune martiniquaise et de ses habitats. Les ORGFH sont revues et ajustées tous les 5 ans.

Les **dispositifs de protection** des habitats naturels sont nombreux et représentés par les autorisations et déclarations au titre de la loi sur l'eau, les ICPE, par les autorisations au titre de la loi de la pêche, les autorisations de défrichement, la loi de 1976 sur la protection de la nature (Etudes d'Impact sur l'Environnement), les notices d'incidence Natura 2000 ainsi que les protections réglementaires (Parcs Naturels, Réserves naturelles, sites classés, etc).

La Martinique compte de nombreuses zones marines et terrestres protégées (Sites Inscrits, Sites Classés, Réserves Naturelles, Mesures de Protection des Biotopes, Acquisitions du Conservatoire du Littoral, Réserves de Chasse, Cantonnements de pêche et Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique).

Aménagement du territoire

La loi n°84-747 du 2 août 1984 confère aux Conseils régionaux d'Outre-Mer des compétences particulières en matière de planification et d'aménagement du territoire. Elle leur demande notamment d'adopter un **Schéma d'Aménagement Régional (SAR)** qui "*fixe les orientations fondamentales en matière de développement, de mise en valeur du territoire et de protection de l'environnement*".

Le SAR encadre les autres documents d'urbanisme tels que les Plans d'Occupation des Sols (POS), les Schémas de COhérence Territoriale (SCOT) au niveau intercommunal et les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) au niveau communal.

La Martinique dispose ainsi d'un cadre de référence pour sa politique d'aménagement et de développement du territoire dans une perspective d'évolution pour l'horizon 2015 qui souligne les défis majeurs de la Martinique au cours de cette période (enjeux humain, social, économique et écologique) et détermine comme orientations fondamentales en terme de développement durable :

- l'aménagement rationnel du territoire prenant appui sur 6 zones géographiques homogènes : Nord Atlantique / Nord Caraïbe / Centre Agglomération / Centre Atlantique / Sud Caraïbe / Sud,
- le développement d'une armature urbaine en renforçant les pôles urbains existants et en constituant une trame urbaine plus régulière,
- l'accompagnement de projets de territoires soutenus par la dynamique intercommunale au sein de chaque zone, apte à favoriser la mise en synergie des initiatives publiques et privées (activités industrielles, portuaires, artisanales, agricoles, forestières, touristiques ainsi que celles relatives aux nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication).

Carrières

La commission départementale des carrières a entériné le **schéma départemental des carrières** de la Martinique le 21 juin 2005.

Il fixe les objectifs et recommandations pour les dix ans à venir. La principale est la réduction de 5 % par an de la production de pouzzolanes pour revenir aux justes besoins de l'île.

Il détermine le cadre d'implantation des carrières en tenant compte des ressources et des données environnementales de Martinique. Trois catégories sont retenues :

- Catégorie 1 : zones où les carrières sont interdites,
- Catégorie 2 : zones à contraintes formulées par les procédures de protection environnementale,
- Catégorie 3 : zones à contraintes classiques.

Qualité de l'air

La Directive européenne sur les plafonds d'émissions nationaux (NEC) définit les objectifs de réduction des émissions à l'échéance 2010. Elle est traduite au niveau national par le Programme national de réduction des émissions de polluants atmosphériques. Il est mis en œuvre, sur le plan local, par des arrêtés préfectoraux pour chaque grand secteur industriel et pour les ICPE.

Climat et énergie

Décrets n° 98-817 et 98-833 du 11 et 16 septembre 1998, relatifs aux rendements minimaux, à l'équipement des chaudières et aux contrôles périodiques des installations consommant de l'énergie thermique.

Autres thèmes : Risques, déchets, Cadre de vie

De nombreux autres textes nationaux encadrent l'ensemble des thématiques environnementales. Sans rentrer plus ici dans le détail, peuvent être en particulier cités pour les thèmes suivants :

- Risque industriel : législation des installations classées (ICPE).
- Risque inondation, technologique : Plans de Prévention des Risques.
- Réglementation nationale sur la gestion des déchets, DIB, DIS, etc..
- La Loi sur la protection contre les nuisances sonores.

3.5 Les liens avec d'autres plans et programmes

La stratégie du programme opérationnel FEADER 2007-2013 Martinique a été réfléchi en complémentarité avec les autres programmes mis en oeuvre dans la région :

- le Fond Social Européen (FSE),
- le Fond Européen de Développement Régional (FEDER),
- le Fond Européen pour la Pêche (FEP) qui se substitue à l'Instrument Financier d'Orientation de la Pêche.

Le FEADER, en Martinique, comme dans les autres DOM, est un programme d'initiative régionale dont toutes les mesures sont régionalisées.

Les opérations soutenues par le FEDER et le FSE continuent, pour l'essentiel, à obéir aux mêmes règles de gestion que celles appliquées dans le cadre du DOCUP 2000-2006.

Le FEP, substantiellement géré au plan national, échappe très largement, à la gestion locale.

Comme on l'a vu plus haut, la protection de l'environnement un objectif explicite pour plusieurs axes et actions du PO FEADER.

La protection de l'environnement est également un objectif dans le FEDER. Afin de prendre en considération les problématiques environnementales de la région, le programme opérationnel

FEDER Martinique propose un axe spécifique (axe 4) dédié à la protection de l'environnement et à la prévention des risques et prévoit un certain nombre de critères de sélection et de conditionnalités dans cet axe mais aussi, de manière transversale, au sein des autres axes.

Ces programmes interviennent de manière convergente sur la préservation de l'environnement en terme de gestion de la biodiversité et de protection et valorisation des ressources naturelles.

Enfin, le programme opérationnel FSE soutient l'économie et l'équilibre social. L'environnement n'y est pas une thématique prise en compte de façon prioritaire.

Pour plus de détail concernant les liens et l'articulation entre le FEADER et les autres programmes mis en œuvre dans la région Martinique, se reporter au § 10 du programme opérationnel FEADER 2007-2013 : "Informations relatives à la complémentarité avec les autres outils financiers".

4. DESCRIPTION DE LA MÉTHODE D'ÉVALUATION

4.1 Référence à la Directive "Plans et Programmes"

Annexe I : Les informations à fournir [...] sont les suivantes : [...]

b) une description de la manière dont l'évaluation a été effectuée, y compris toute difficulté rencontrée (les déficiences techniques ou le manque de savoir-faire) lors de la collecte des informations requises.

4.2 Etat initial de l'environnement

4.2.1 Les enjeux environnementaux

Un récapitulatif des enjeux environnementaux tels qu'ils ont été définis par le cadrage préalable de la DIREN est présenté au chapitre 5.2, page 20 du présent rapport.

Les consultants proposent quelques adaptations aux intitulés des enjeux et une hiérarchisation basée sur le tableau de bord 2005 de l'environnement de la Martinique.

4.2.2 Synthèse de l'état initial

La situation de la Martinique, pour chacune des thématiques environnementales, a été synthétisée dans un tableau récapitulatif porté au chapitre 5 page 20.

Les thématiques environnementales ont été déclinées de la façon suivante :

- Milieu physique : qualité des sols, qualité de l'eau, ressources en eau, qualité de l'air, climat énergie,
- Milieu biologique : écosystèmes/habitats, faune, végétation,
- Milieu humain : paysage/gestion de l'espace, patrimoine culturel¹, santé/cadre de vie²,
- Exposition aux risques : risques technologiques (= risques industriels), risques naturels,
- Domaines transversaux : déchets, sensibilité à l'environnement.

C'est selon cette même classification qu'ont ensuite été identifiés et analysés les impacts potentiels du programme opérationnel. Les particularités liées à certains de ces domaines ont été décrites ci-après au chapitre 4.3.1 page 17, relatif à la méthode d'identification des impacts.

Pour chacun de ces domaines environnementaux, le tableau de synthèse décrit les caractéristiques suivantes, en particulier à partir d'éléments bibliographiques :

- Sensibilités : synthèse des principales données disponibles sur l'état environnemental de la région, avec les principales sensibilités du territoire régional et les particularités importantes à prendre en compte,
- Pressions actuelles : pressions humaines connues qui s'exercent sur le domaine concerné,
- Tendances évolutives : quand elles ont pu être identifiées, évolutions actuelles de ces milieux en terme d'amélioration, maintien ou dégradation,
- Risques : recensement des risques connus pour le territoire, liés aux domaines environnementaux décrits,
- Localisation : portée spatiale (régionale ou locale) du ou des sensibilités et risques identifiés, permet le cas échéant de mettre en évidence des zones particulièrement sensibles,
- Enjeux : lien avec les enjeux environnementaux de Martinique identifiés par le cadrage préalable réalisé par la DIREN,
- Orientations stratégiques : de la même façon, les orientations stratégiques correspondantes ont été reprises du cadrage préalable de DIREN,
- Source : références utilisées pour la réalisation de cette synthèse de l'état initial.

¹ Patrimoine culturel, architectural et historique

² Santé et qualité du milieu de vie par rapport aux nuisances (sonores, olfactives, visuelles) et à l'habitat

4.3 Effets prévisibles du programme opérationnel sur l'environnement

4.3.1 Identification des impacts sur l'environnement

A partir des mesures définies dans le programme opérationnel, une première identification des principales incidences des mesures du projet de programme opérationnel sur l'environnement est réalisée. Les mesures comprenant des sous-mesures sensiblement différentes en terme d'impact potentiel sur l'environnement, l'analyse a été réalisée au niveau des sous-mesures.

L'identification des impacts s'appuie sur l'approche de type "matrice de Léopold", qui consiste à réaliser un tableau (Cf. Tableau 7 page 28) croisant les sous-mesures du programme opérationnel avec les principales thématiques environnementales préalablement identifiées et à identifier systématiquement les impacts potentiels correspondants.

A chaque intersection entre une sous-mesure et un enjeu, un impact (de très positif à très négatif et de niveau stratégique et/ou opérationnel) est donc déterminé. La classification des impacts est détaillée dans le tableau ci-dessous.

Afin de prendre en compte les spécificités de l'évaluation stratégique environnementale, la relation de cause à effet liant la mesure à l'impact a été étudiée à deux niveaux : le niveau stratégique et le niveau opérationnel.

Au niveau stratégique, un impact existe lorsqu'un lien peut être établi de manière certaine entre la sous-mesure et ses effets, indépendamment des modalités de mise en œuvre, quelles qu'en soient les conditions.

Au niveau opérationnel, l'impact est complètement défini par la mise en œuvre de la sous-mesure, il dépend de la façon dont le bénéficiaire utilise les aides qu'il a reçues.

Souvent, la situation réelle se situe entre ces deux situations extrêmes, il a donc été établi une échelle permettant de comparer l'implication respective des causes d'origine stratégique et celles d'origine opérationnelle :

Tableau 2 : Signification de la notation de l'identification des impacts du programme sur l'environnement

Niveau de l'impact	Définition	Nature de l'impact	Code
Impact de niveau stratégique fort	La formulation de la sous-mesure permet de déterminer avec un niveau de certitude élevé le type d'impact, celui-ci étant peu dépendant de la mise en œuvre	Très positif	++
		Positif	+
		Négatif	-
		Très négatif	--
Impact de niveau stratégique moyen	Il est possible de déterminer l'existence d'un impact qu'il soit plutôt négatif ou positif. Toutefois, les effets de la sous-mesure dépendent de manière significative de la mise en œuvre. Une étude au niveau opérationnel est nécessaire afin de réaliser une évaluation complète de l'impact	Très positif	++
		Positif	+
		Négatif	-
		Très négatif	--
Impact de niveau stratégique minimal et opérationnel incertain	La probabilité d'un impact est suffisamment élevée pour considérer une implication de la sous-mesure. La mesure telle qu'elle est formulée ne permet cependant pas de définir clairement la nature de l'impact qui résultera pour l'essentiel des modalités de mise en œuvre.	Incertain : positif, négatif ou neutre	+/-
Pas d'impact significatif	La sous-mesure ne présente pas d'impact significatif sur l'environnement	Neutre ou négligeable	0

En ce qui concerne les domaines environnementaux utilisés pour cette grille, il s'agit des mêmes que ceux utilisés pour la synthèse de l'état initial. Trois types de domaines apparaissent dans les colonnes ce tableau :

- Les principaux domaines correspondant aux trois types de milieux susceptibles d'être impactés par le programme opérationnel (physique, biologique et humain),
- Les risques (technologiques et naturels) sur lesquels les mesures du programme peuvent avoir une incidence,
- les déchets et la sensibilité du public à l'environnement, qui, définis comme enjeux pour le territoire par le cadrage préalable, ont été considérés comme des "dimensions transversales" sur lesquelles le programme peut aussi impacter.

Contrairement au reste du tableau, les 4 dernières colonnes ne sont donc pas relatives aux "milieux" proprement dit. Leur notation pouvant prêter à confusion, les conventions suivantes ont été adoptées :

- concernant les risques, toute mesure amenant à les limiter sera notée positivement, alors que celle les favorisant sera notée négativement,
- de la même façon, une mesure du programme favorisant une augmentation de la production de déchets sera notée négativement, leur production étant susceptible ensuite d'impacter sur les différents milieux,
- enfin, une mesure favorisant la sensibilisation à l'environnement sera notée positivement.

D'autre part, cette analyse des mesures se base aussi sur la grille de lecture présentée dans l'annexe 2 de la proposition de cahier des charges type de l'évaluation ex ante et de l'évaluation stratégique environnementale au titre de la directive 2001t/42. Cette "check-list" (reportée en annexe 2 du présent rapport) propose une série de questions permettant d'apprécier les incidences sur l'environnement du programme opérationnel, selon 5 volets :

- Développement urbain,
- Développement rural,
- Développement industriel,
- Développement touristique,
- Infrastructures de transport.

Nous l'avons utilisée afin de vérifier si ces différents aspects avaient bien été pris en compte dans l'analyse des impacts.

4.3.2 Evaluation des impacts sur l'environnement par mesure

Pour chacune des mesures concernées, une fois les impacts identifiés, leur évaluation se déroule en 3 étapes :

- compréhension de l'action,
- description des impacts,
- analyse synthétique des impacts.

Ce travail d'évaluation a été réalisé, pour chaque action du projet de PO, sous la forme de tableaux synthétiques de la forme suivante :

Budget de l'action (M€)	% Axe 1	% FEADER

Type d'actions financées	Prise en compte de l'environnement	Description des impacts et ampleur	Niveau stratégique	Commentaires

Cette analyse a été précisée par des tableaux d'analyse détaillée des impacts (présenté en annexe 1). Cette étape consiste en une caractérisation des impacts en fonction de différents paramètres, avec une présentation sous forme de tableau récapitulatif par sous-mesure et par niveau d'impact (Stratégique fort / Stratégique moyen / Stratégique minimal et opérationnel incertain). Le niveau stratégique non significatif n'est pas représenté dans ce tableau de synthèse. L'évaluation synthétique résulte d'une intégration des différentes informations collectées au cours du processus d'évaluation. Bien qu'elle inclue des données sur les impacts opérationnels, elle juge l'impact au niveau stratégique, celui qui est en lien direct avec la programmation du PO. Les paramètres renseignés et leurs valeurs possibles sont indiqués dans le tableau ci-après :

Tableau 3 : Signification des différents paramètres de l'évaluation synthétique des impacts

PARAMÈTRES	VALEURS POSSIBLES
Niveau de l'impact (Incertitude)	Stratégique fort / Stratégique moyen / Stratégique minimal et opérationnel incertain / Non-significatif
Description de l'impact	(Présentation rapide de l'impact)
Nature de l'impact	Très positif / Positif / Neutre ou négligeable / Négatif / Très négatif / Incertain
Type d'impact	Direct / Indirect
Éventuels impacts indirects associés	(Liste non exhaustive des impacts associés)
Portée spatiale	Locale/Régionale/ Transfrontalière
Portée temporelle	Permanente / Temporaire
Réversibilité	Réversible/Partiellement réversible/Irréversible
Probabilité	Peu probable/Probable/Très probable ou certain

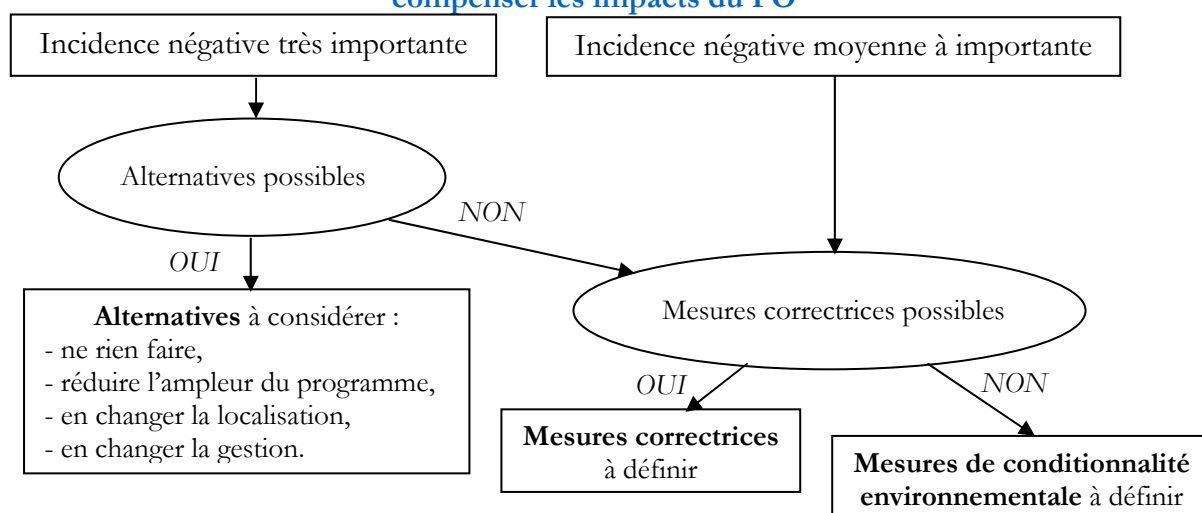
4.4 Mesures alternatives, mesures correctives, et mesures de conditionnalité environnementale

Cette étape de l'évaluation concerne uniquement les incidences négatives identifiées lors de la phase précédente. Elle vise à proposer, en fonction de l'importance des impacts identifiés précédemment :

- des alternatives si cela s'avère nécessaire et pertinent,
- des mesures correctrices pour supprimer, réduire ou compenser les incidences négatives les plus importantes sur l'environnement,
- des mesures de conditionnalité environnementale pour accompagner les opérations retenues.

Le graphique synthétique présenté ci-dessous met en évidence la logique de détermination des mesures proposées :

Figure 1 : Méthode utilisée pour identifier les mesures permettant d'éviter, réduire ou compenser les impacts du PO



5. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

5.1 Référence à la Directive "Plans et Programmes"

Annexe I : Les informations à fournir [...] sont les suivantes : [...]

- b) les aspects pertinents de la situation environnementale ainsi que son évolution probable si le plan ou programme n'est pas mis en œuvre,*
- c) les caractéristiques environnementales des zones susceptibles d'être touchées de manière notable,*
- d) les problèmes environnementaux liés au plan ou au programme, en particulier ceux qui concernent les zones revêtant une importance particulière pour l'environnement telles que celles désignées conformément aux directives 79/409/CEE et 92/43/CE³,*

5.2 Les enjeux environnementaux

Le Tableau 4 ci-après présente les principaux enjeux environnementaux du territoire qui ont été définis en concertation avec la DIREN Martinique à partir de son cadrage préalable.

Une hiérarchisation des enjeux a été réalisée sur la base du "Tableau de bord de l'Environnement 2005" : sont figurés **en rouge et soulignés** les éléments correspondant aux enjeux prioritaires identifiés par le "Tableau de bord de l'Environnement 2005" permettant d'améliorer tous les autres domaines de l'environnement, et *en bleu et italique* les autres enjeux sur lesquels il est estimé que l'effort méritera aussi d'être porté à l'avenir.

A ce titre, les enjeux jugés prioritaires sont :

1. Identité et qualité du paysage et maîtrise de l'urbanisation (en particulier sur le littoral).
5. Amélioration des performances de l'assainissement.

et les autres enjeux importants sont :

3. et 4 Renforcement du réseau de zones naturelles et Espèces endémiques et milieux naturels remarquables.
8. Gestion des déchets.
10. Ressources énergétiques.

Cette notion d'enjeu prioritaire est reprise en synthèse de l'étude au moment d'établir un bilan sur les domaines environnementaux les plus impactés par le projet de PO.

³ - Directive 79/409/CEE du Conseil concernant la conservation des oiseaux sauvages.

- Directive 92/43/CEE du Conseil concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages (zones Natura 2000).

Tableau 4 : Les enjeux environnementaux de la Martinique du cadrage environnemental

Dimension environnementale	N°	Proposition de nouvelle rédaction des enjeux
Préservation du cadre de vie	<u>1</u>	<u>Identité et qualité du paysage et maîtrise de l'urbanisation (en particulier sur le littoral)</u>
	2	Qualité du cadre de vie face aux nuisances et aux pollutions
Conservation de la biodiversité et des milieux naturels	<i>3</i>	<i>Renforcement du réseau de zones naturelles</i>
	<i>4</i>	<i>Espèces endémiques et milieux naturels remarquables</i>
Pollution et qualité des milieux	<u>5</u>	<u>Amélioration des performances de l'assainissement</u>
	6	Qualité des milieux naturels (face à la contamination par des pesticides)
	7	Pérennité des baies (face à l'hypermédimentation et à la pollution)
Ressources naturelles	<i>8</i>	<i>Gestion des déchets</i>
	9	Ressources en eau superficielle (face à la forte sollicitation)
Risques	<i>10</i>	<i>Ressources énergétiques</i>
	11	Protection des personnes et des biens contre les risques naturels majeurs
	12	Protection des personnes et des biens contre les risques technologiques
DIMENSIONS ENVIRONNEMENTALES TRANSVERSALES		
Engagement mutuel pour l'environnement	13	Sensibilité du public aux enjeux environnementaux
Lutte contre le changement climatique	14	Climat

5.3 Synthèse des sensibilités et des risques environnementaux

Le tableau synthétique ci-après décrit les principales sensibilités et risques du territoire par thème environnemental, identifiés principalement au travers d'une analyse bibliographique.

Tableau 5 : Synthèse des sensibilités et risques environnementaux de la Martinique

	Milieu physique (1/2)	
	Qualité des sols	Qualité de l'eau
Sensibilités	Sols d'origine volcanique de forte épaisseur et gorgé d'eau. Sensibilités particulières à l'érosion (les défrichements en pente peuvent entraîner d'importantes pertes en sol lors d'épisode pluvieux).	<p><u>Eaux souterraines</u> : Elles sont mal connues et peu exploitées. Elles pourraient être de bonne qualité.</p> <p><u>Eaux continentales</u> : Qualité hydrobiologique bonne à médiocre. La qualité physicochimique de l'eau se dégrade de l'amont vers l'aval avec une dégradation plus marquée au sud. La qualité des rivières du nord est passable. Pollution organique (cours aval des rivières), azotées et phosphorées (généralisée sauf quelques cours d'eau du sud ouest de l'île), MES (cours d'eau du sud et de la baie de Fort de France) et divers détritiques. Affaiblissement du pouvoir auto-épurateur dû aux prélèvements intensifs en période sèche.</p> <p><u>Eaux marines</u> : La pollution des eaux marines dépend directement de la pollution des cours d'eau. La qualité des eaux de baignade est bonne.</p>
Pressions actuelles	Nombreuses sources de pollution : traitement phytosanitaires utilisés pour l'agriculture (substance à forte rémanence utilisées autrefois pour la culture de la banane), lixiviats des décharges, les boues des stations d'épuration (en partie répandues dans le milieu naturel), les effluents des systèmes d'assainissements, les substances polluantes émises par les véhicules et les sites industriels anciens et actuels.	<p><u>Eaux continentales</u> : Rejets diffus de l'agriculture, rejets directs des industries, rejets direct d'eaux usées domestiques et rejets des décharges (lixiviats).</p> <p><u>Eaux marines</u> : Rejets directs au niveau des pôles urbains et des industries côtières (MES, éléments toxiques et matières organiques).</p>
Tendances évolutives	?	Dégradation de la qualité des eaux.
Risques	Aggravation de ces pollutions. Risques de contamination des sols voisins et des milieux aquatiques.	<p><u>Eaux continentales et marines</u> : Risque d'aggravation de la pollution.</p> <p><u>Eaux souterraines</u> : Risque de pollution diffuse.</p>
Localisation		La baie de Fort-de-France est le réceptacle des polluants, qui viennent ensuite contaminer les chaînes alimentaires et les écosystèmes côtiers. Industries dans la zone de Fort-de-France (Zones industrielles de Lamentin, du Robert, de Ducos, et de Trinité). Industries agroalimentaires sur l'ensemble de l'île. Cours d'eau concernés : Cf. ci-dessus § "Sensibilités"
Enjeux	6. Qualité des milieux naturels (face à la contamination par des pesticides)	<p>5. Amélioration des performances de l'assainissement</p> <p>6. Qualité des milieux naturels (face à la contamination par des pesticides)</p> <p>7. Pérennité des baies (face à l'hypersédimentation et à la pollution)</p>
Orientation stratégique	<ul style="list-style-type: none"> - Recherches décontaminations des sols. - Favoriser l'utilisation de traitements alternatifs aux pesticides en agriculture et continuer la mise en conformité du traitement des rejets dans les industries. 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la réalisation des équipements de base relatifs à la collecte et au traitement des eaux usées et mise aux normes des réseaux "obsolètes" existants. - Favoriser le raccordement des usagers. - Favoriser la mise en place d'un SATESE et de services d'assainissement non collectif. - Favoriser l'utilisation de traitements alternatifs aux pesticides en agriculture et continuer la mise en conformité du traitement des rejets dans les industries. - Réaliser et mettre en œuvre des contrats des baies. - Restaurer la qualité des eaux des baies.
Sources	<ul style="list-style-type: none"> - Profil environnemental 2000, DIREN. - Cadastre préalable, DIREN 	<ul style="list-style-type: none"> - Tableau de bord de l'environnement Martinique 2005, DIREN - Profil environnemental 2000, DIREN. - Cadastre préalable, DIREN

Milieu physique (2/2)			
	Ressources en eau	Qualité de l'air	Facteurs climatiques/énergie
Sensibilités	<p><u>Eaux souterraines</u> : Sont mal connues et peu exploitées. Représentent 11 % de la production d'eau potable (pourraient couvrir près de 30 % des besoins actuels).</p> <p><u>Eaux continentales</u> : ressources en eau largement supérieure à ses besoins. L'eau provient des rivières, plus de 95 % de l'eau potable (35 Mm³) et la totalité de l'eau d'irrigation (20 Mm³) en sont issues. Cependant, cette ressource est inégalement répartie dans le temps et dans l'espace, durant la saison sèche l'approvisionnement en eau potable a du mal à être assuré dans le sud (réseaux d'eau potable alimentés au fil de l'eau, transfert de 30 % de la ressource du nord vers le sud) et les débits des rivières sont trop faibles pour la vie aquatique. Au cours des périodes de carême 2001 et 2003, on a assisté à une rupture d'approvisionnement en eau potable. Problèmes au niveau des structures d'assainissement et du réseau de distribution. Réseau d'adduction est très exposé aux risques sismiques et tectoniques.</p>	<p>La pollution est conséquente au sud et au centre à cause de la forte concentration urbaine et industrielle dans ces secteurs. Cependant la fréquence des alizés sur ces secteurs permet une diffusion rapide.</p> <p>Le réseau de surveillance est encore insuffisant au regard de l'application de la loi sur l'air.</p>	<p>Climat de type tropical humide insulaire chaud et humide. Une saison des pluies : l'hivernage (juillet à décembre) et une saison sèche : le carême (janvier à juin). Grande variation de pluviométrie annuelle sur le territoire.</p> <p>Grande dépendance des énergies fossiles.</p>
Pressions actuelles	<p><u>Eaux continentales</u> : Utilisation de l'eau pour l'irrigation et l'approvisionnement en eau potable.</p>	<p>Les pollutions sont dues aux centrales électriques au fuel et à la raffinerie du Lamentin, à la circulation automobile, à l'exploitation des carrières, à l'utilisation des chaudières au fuel, à l'épandage de pesticides et au brûlage des champs de canne à sucre. Les éruptions volcaniques sont aussi capables de provoquer d'importantes pollutions par les gaz ou les poussières.</p>	<p>Trafic routier important, centrales électriques au fuel, chaudières au fuel.</p>
Tendances évolutives	?	Dégradation	?
Risques	<p><u>Eaux continentales</u> : Assèchement des cours d'eau durant le carême. Destruction de la faune et de la flore des rivières.</p> <p><u>Eaux souterraines</u> : risque de surexploitation (projet d'utilisation des nappes souterraines pour l'approvisionnement en eau potable).</p>	<p>Impact sur la santé : effets toxiques généraux, mutagènes, troubles des voies respiratoires.</p>	<p>Réchauffement climatique dû à l'augmentation de la production directe et indirecte de CO₂ (population, trafic,..).</p>
Localisation	<p><u>Réserves souterraines</u> : la nappe du Lamentin est inexploitée, les zones côtières Nord-Caraïbes, quelques zones intérieures et l'ensemble du sud de la Martinique présentent des potentialités hydrogéologiques.</p>	<p>Forte concentration urbaine et industrielle au sud et au centre.</p>	<p>Zones urbaines (forte concentration au sud et au centre) et industrielles..</p>
Enjeux cadrage	9. Ressources en eau superficielle (face à la forte sollicitation)	2. Qualité du cadre de vie face aux nuisances et aux pollutions 14. Climat	10. Ressources énergétiques 14. Climat
Orientation stratégique cadrage	<ul style="list-style-type: none"> - Veiller à une gestion économe de l'eau. - Améliorer le rendement des réseaux. - Diversifier la ressource. 	<ul style="list-style-type: none"> - Développer la production d'énergies renouvelables. - Favoriser les modes de transports alternatifs à la voiture individuelle. - Assurer l'information sur les économies d'énergies. 	<ul style="list-style-type: none"> - Développer la production d'énergies renouvelables. - Favoriser les modes de transports alternatifs à la voiture individuelle. - Assurer l'information sur les économies d'énergies. - Adapter le bâtiment aux enjeux énergétiques. - Diminuer les consommations d'énergie.
Sources	<ul style="list-style-type: none"> - Tableau de bord de l'environnement Martinique 2005, DIREN - Profil environnemental 2000, DIREN - Cadrage préalable, DIREN 	<ul style="list-style-type: none"> - Profil environnemental 2000, DIREN 	<ul style="list-style-type: none"> - Profil environnemental 2000, DIREN. - Cadrage préalable, DIREN

	Milieu biologique		
	Faune	Flore	Diversité biologique –Ecosystèmes -habitats
Sensibilités	La faune terrestre compte plusieurs espèces endémiques à la Martinique (le carouge, le serpent trigonocéphale, le manicou, la chauve-souris, la couresse et la mygale) et de nombreuses autres endémiques aux Petites Antilles. Faunes du sol, reptiles, batraciens, papillons sont assez mal connus. Endémisme rare en milieu aquatique quelques espèces en danger (tortues marines et certains coraux).	La Martinique comprend plus de 1 000 espèces endémiques dont 40 % sont endémiques des Antilles et 3 % endémiques de la Martinique. Plusieurs espèces ne sont localisées que sur une aire précise voire sur une seule station.	Grande variétés d'écosystèmes et d'habitats marins et terrestres. 2 réserves naturelles (La Caravelle et les Ilets de Saint-Anne), treize arrêtés de biotope, 45 zones naturelles intéressantes (ZNIEFF marines et terrestres).
Pressions actuelles	Plusieurs espèces endémiques des Petites Antilles sont menacées d'extinction définitive (le merle à gorge blanche, l'iguane des petites Antilles, le carouge). Pression liée aux prélèvements pour la consommation (œuf de tortue...), à la prédation par la faune introduite (mangouste...).	Dégradation à cause de l'urbanisation non maîtrisée ou à cause de la pollution. 120 des 396 espèces recensées en Martinique sont devenues rares.	Progression d'espèces invasives introduites (bambou). Milieux marins littoraux fortement dégradés ou menacés. Dégradations liées à l'urbanisation non maîtrisée (les forêts sèches, les côtes sableuses et les mangroves) ou à la pollution (herbiers, récifs coralliens et mangroves).
Tendances évolutives	Dégradation	Dégradation	Dégradation
Risques	Disparition des espèces endémiques	Disparition de certaines essences à cause de l'urbanisation non maîtrisée ou à cause de la pollution. Manque de connaissance	Disparition de certaines formations végétales à cause d'une urbanisation non maîtrisée (les forêts sèches, les côtes sableuses et les mangroves) ou à cause de la pollution (herbiers, récifs coralliens et mangroves).
Localisation	Oiseau carouge inféodé aux forêts sèches.		-Mangroves : Caravelle et sud Atlantique, Baie des anglais, baie de Fort de France -Forêts sèches : sud de l'île
Enjeux cadrage	4. Espèces endémiques et milieux naturels remarquables	4. Espèces endémiques et milieux naturels remarquables	1. Paysage et Maîtrise de l'urbanisation 3. Renforcement du réseau de zones naturelles 4. Espèces endémiques et milieux naturels remarquables 6. Qualité des milieux naturels (face à la contamination par des pesticides)
Orientation stratégique cadrage	<ul style="list-style-type: none"> - Approfondir la connaissance pour la préservation des espèces phares (chauve-souris, tortues, mammifères marins). - Mettre en place des réserves naturelles marines. - Favoriser l'identification, la protection et l'aménagement de nouveaux espaces naturels 	<ul style="list-style-type: none"> - Approfondir la connaissance pour la préservation des espèces phares (chauve-souris, tortues, mammifères marins). - Mettre en place des réserves naturelles marines. - Favoriser l'identification, la protection et l'aménagement de nouveaux espaces naturels 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des réserves naturelles marines. - Favoriser l'identification, la protection et l'aménagement de nouveaux espaces naturels. - Approfondir la connaissance pour la préservation des espèces phares (chauve-souris, tortues, mammifères marins). - Préservation intégrale des zones naturelles. - Recherches décontaminations des sols. - Favoriser l'utilisation de traitements alternatifs aux pesticides en agriculture et continuer la mise en conformité du traitement des rejets dans les industries.
Sources	<ul style="list-style-type: none"> - Tableau de bord de l'environnement Martinique 2005, DIREN - Profil environnemental 2000, DIREN - Cadrage préalable, DIREN 	<ul style="list-style-type: none"> - Tableau de bord de l'environnement Martinique 2005, DIREN - Profil environnemental 2000, DIREN. - Cadrage préalable, DIREN 	<ul style="list-style-type: none"> - Tableau de bord de l'environnement Martinique 2005, DIREN - Profil environnemental 2000, DIREN. - Cadrage préalable, DIREN

	Milieu humain		
	Santé/Cadre de vie	Paysage/gestion de l'espace	Patrimoine culturel, architectural et archéologique
Sensibilités	Déséquilibres territoriaux dans l'accès aux soins (concentration des équipements dans la zone centre), dans l'accès à l'eau potable (ruptures d'approvisionnement suivant les saisons ou la localisation : au sud principalement). Vétusté de certaines infrastructures. Pollution des sols, de l'eau et donc des ressources alimentaires. Facteurs allergènes, présence d'animaux venimeux. Nuisances dues à l'imbrication des habitats et des grandes infrastructures mais aussi à la faiblesse des mesures de réduction des impacts. Nuisances sonores liées au trafic routier, aux industries et à l'aéroport. L'importance des nuisances sonores est très mal connue.	La Martinique offre des paysages d'intérêts nationaux. 400 km de littoral, extrêmement variés sur les plans paysagers et écologiques. Maîtrise publique de certains grands paysages (montagne Pelée, forêt domaniale du Littoral, domaines du Conservatoire du Littoral). La Martinique est une île, possède donc un territoire très contraint. Maîtrise de la consommation d'espace (naturel ou agricole). Mitage	Déficit de protection des éléments urbains traditionnels : qualité architecturale, parties d'aménagement urbain et intégration paysagère du bâti nouveau parfois médiocres.
Pressions actuelles	Trafic routier important, l'aéroport, l'exploitation des carrières, l'épandage aérien et les rejets de l'assainissement (gêne olfactive).	Intense pression de fréquentation et d'urbanisation sur le littoral. Quasi absence de prise en compte de la loi paysage dans les POS. Multiplication des points noirs paysagers (affichage, décharges). Absence de document de référence (Atlas des paysages en projet) Tendance actuelle à l'étalement urbain et au mitage (plus de 30 % des constructions réalisées sans permis de construire).	Urbanisation mal maîtrisée.
Tendances évolutives	Dégradation ?	Dégradation	Dégradation
Risques	Dégradation de la qualité de la santé par des allergies aux polluants notamment. Diminution de l'état de santé général en lien avec le vieillissement de la population (manques d'infrastructures, infrastructures inadaptées). Contamination de l'eau potable.	Dégradation du cadre de vie et du paysage. Autres incidences environnementales liées aux constructions non maîtrisées (augmentation des pollutions, dégradation de la biodiversité).	Perte progressive du patrimoine architectural urbain traditionnel.
Localisation	Concentration des équipements de santé dans la zone centre. Ruptures d'approvisionnement AEP dans le sud Trafic routier dans le centre et le sud de l'île, proximité de l'aéroport et des industries.	Ensemble de l'île et particulièrement le littoral et les espaces naturels soumis au mitage.	Ensemble de l'île.
Enjeux	2. Qualité du cadre de vie face aux nuisances et aux pollutions	1. Identité et qualité du paysage et maîtrise de l'urbanisation (en particulier sur le littoral)	1. Identité et qualité du paysage et maîtrise de l'urbanisation (en particulier sur le littoral)
Orientations stratégiques	- Favoriser les modes de transports alternatifs à la voiture individuelle.	- Poursuivre la mise en valeur et le classement des sites remarquables. - Développer la prise en compte du paysage dans les plans et projets. - Identifier les sites naturels remarquables en danger. - Maîtriser l'urbanisation.	- Poursuivre la mise en valeur et le classement des sites (monuments et sites naturels). - Développer la prise en compte du paysage dans les plans et projets. - Identifier les sites naturels remarqu. en danger. - Maîtriser l'urbanisation.
Sources	- Tableau de bord de l'environnement Martinique 2005, DIREN - Diagnostic territorial synthétique, Préfecture de la Région Martinique-SGAR. - Profil environnemental 2000, DIREN. - Cadrage préalable, DIREN	- Tableau de bord de l'environnement Martinique 2005, DIREN - Profil environnemental 2000, DIREN - Cadrage préalable, DIREN	- Cadrage préalable, DIREN

	Exposition aux risques		Dimensions transversales	
	Risques naturels	Risques technologiques	Déchets	Sensibilisation à l'environnement
Sensibilités	Risques naturels majeurs : cyclones (de juin à novembre), séismes (zone IIIc sismicité maxi), mouvements de terrain, inondations et raz de marée. De nombreux facteurs aggravent les effets potentiels de ces phénomènes : bâtiments ne respectant pas les normes de sécurité, constructions dans le lit majeur des rivières, pratiques culturelles (défrichement entraînant des glissements de terrain), occupation des sols et ouvrages hydrauliques. Fortes densité de population (348 habitants par km ²). Possibilités d'effet de site (côtes à falaises).	Les installations présentant les risques les plus importants sont aux normes (directive SEVESO), de plus, elles présentent un Plan d'Opération Interne et sont munies de dispositifs de prévention : les raffineries, Antilles Gaz, Aéroport (entrepôt GPAF) et les deux centrales thermiques EDF. Les autres installations présentant des risques sont des installations classées (industries chimiques, distilleries, décharges, stockages pyrotechniques...). Elles sont tenues d'avoir réalisé une étude de dangers. Risques liés aux transport de matières dangereuses : transport routier sur des axes inadaptés, transports maritimes (hydrocarbures) et aériens.	235 000 tonnes de déchets par an sont produites (dont 60 % d'ordures ménagères). Saturation et mauvaise gestion des 5 décharges de la ville. Collecte efficace des huiles usagées avec traitement. Nombreuses décharges sauvages.	Faible sensibilisation aux enjeux environnementaux. Fréquence des passe-droits et du non-respect des règles d'urbanisme (urbanisation diffuse sans permis de construire).
Pressions actuelles		Trafic routier important et mauvaise qualité des routes. Proximité de ces installations avec les zones urbaines.	Problème de traitement des pollutions diffuses (décharge, dépôt sauvage). Problème de performance des stations d'épurations. Retard en matière d'équipement. Très peu de dispositifs de valorisation des déchets. Décharges sauvages.	
Tendances évolutives	Maintien voire Amélioration ?	Maintien ?	Dégradation ?	
Risques	Destruction de la végétation, des habitats, risques pour les personnes (imperméabilisation des sols, constructions pas aux normes...). Influence négative du changement climatique.	Risques pour les populations et l'environnement.	Problèmes de pollution (notamment des nappes phréatiques par infiltration des lixiviats) et de santé des populations	Maintien des mentalités
Localisation	Toute l'île.	Zones où sont localisées les installations.		
Enjeux	11. Protection des personnes et des biens contre les risques naturels majeurs	12. Protection des personnes et des biens contre les risques technologiques	5. Amélioration des performances de l'assainissement 8. Gestion des déchets	13. Sensibilité du public aux enjeux environnementaux
Orientations stratégiques	- Mettre en œuvre les plans de Prévention des risques naturels et contrôler l'urbanisation dans les zones à risques. - Réaliser et mettre en application les PPRT sur les installations classées à risques.	- Poursuivre la réduction des risques à la source.	- Valider et réaliser les équipements de base en matière de gestion des déchets (collecte, traitement). - Poursuivre la réalisation des équipements de base relatifs à la collecte et au traitement des eaux usées et mise aux normes des réseaux "obsolètes" existants. - Favoriser le raccordement des usagers. - Favoriser la mise en place d'un SATESE et de services d'assainissement non collectif.	- Sensibiliser, communiquer et inciter les populations à de nouveaux comportements au quotidien et à une prise de conscience des enjeux de l'environnement et du développement durable. - Poursuivre les actions d'éducation à l'environnement et le partenariat associatif.
Sources	- Profil environnemental 2000, DIREN. - Cadrage préalable, DIREN	- Cadrage préalable, DIREN - Tableau de bord de l'envir. Martinique 2005, DIREN - Profil environnemental 2000, DIREN	- Cadrage préalable, DIREN - Tableau de bord de l'env. Martinique 2005, DIREN - Profil environnemental 2000, DIREN	- Cadrage préalable, DIREN - Profil environnemental 2000, DIREN

6. EFFETS PRÉVISIBLES DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL SUR L'ENVIRONNEMENT

6.1 Référence à la Directive "Plans et Programmes"

Annexe I : Les informations à fournir [...] sont les suivantes : [...]

f) les effets notables probables sur l'environnement (1), y compris sur des thèmes comme la diversité biologique, la population, la santé humaine, la faune, la flore, les sols, les eaux, l'air, les facteurs climatiques, les biens matériels, le patrimoine culturel, y compris le patrimoine architectural et archéologique, les paysages et les interactions entre ces facteurs.

(1) Il faudrait inclure ici les effets secondaires, cumulatifs, synergiques, à court, à moyen et à long terme, permanents et temporaires, tant positifs que négatifs.

6.2 Identification des impacts sur l'environnement

L'identification des impacts s'appuie sur l'approche de type "matrice de Léopold" qui consiste à croiser les mesures du programme étudié avec les principales thématiques environnementales préalablement identifiées.

Les notations sont rappelées ci-dessous. Pour plus de détail sur leur signification, se reporter au chapitre 4 "description de la méthode d'évaluation" page 16 et suivantes.

Tableau 6 : Rappel de la notation de l'identification des impacts du PO sur l'environnement

Code	Signification
++	Impact très positif de niveau stratégique fort
+	Impact positif de niveau stratégique fort
-	Impact négatif de niveau stratégique fort
--	Impact très négatif de niveau stratégique fort
++	Impact très positif de niveau stratégique moyen
+	Impact positif de niveau stratégique moyen
-	Impact négatif de niveau stratégique moyen
--	Impact très négatif de niveau stratégique moyen
+/-	Impact de nature incertaine et de niveau stratégique minimal et opérationnel incertain
0	Impact de nature neutre ou négligeable et de niveau stratégique non-significatif

Tableau 7 : Identification des impacts du programme opérationnel FEADER sur l'environnement

Axes, mesures et sous-mesures du projet de PO FEADER	Milieu physique					Milieu biologique			Milieu humain			Exposit ^o aux risques		Dimens. transversales	
	Qualité des sols	Qualité de l'eau	Ressources en eau	Qualité de l'air	Climat/Energie	Ecosystèmes/habitats	Faune	Végétation	Paysage/gestion de l'espace	Patrimoine culturel	Santé/Cadre de vie	Risques technologiques	Risques naturels	Déchets	Sensibilité à l'environnement
Axe 1 : Amélioration de la compétitivité des secteurs agricoles et forestiers															
Mesure 1.1 : Promouvoir la connaissance et améliorer le potentiel humain															
- Sous-mesure 1.1.1 : Diffusions des connaissances scientifiques, techniques et économiques auprès des agriculteurs	+	+	+	0	0	+	+	+	+	0	0	0	0	+	+
- Sous-mesure 1.1.2 : Installation	+/-	+/-	+/-	0	0	+/-	+/-	+/-	+/-	0	0	0	0	+/-	0
- Sous-mesure 1.1.3 : Renouvellement des générations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mesure 1.2 : Restructurer et développer le potentiel physique et promouvoir l'innovation															
- Sous-mesure 1.2.1 : Amélioration et modernisation des unités de production agricole	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	0	0	0	0	0	0
- Sous-mesure 1.2.2 : Amélioration de la valeur économique des forêts	+	0	0	0	+	+	+	+	+	0	0	0	+	0	0
- Sous-mesure 1.2.3 (sylvicole) : Accroissement de la valeur ajoutée des produits sylvicoles	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	0	0	0	0	0	0	0
- Sous-mesure 1.2.3 (agricole) : Accroissement de la valeur ajoutée des produits agricoles	+/-	+/-	0	+	+	0	0	0	0	0	0	+	0	+	0
- Sous-mesure 1.2.4 : Coopération en vue de la mise au point de nouveaux produits, procédés et technologies dans les secteurs agricole, alimentaire et forestier	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	0	0	+/-	0	0	+/-	0
- Sous-mesure 1.2.5 (foncier) : Aménagement foncier et protection des espaces agricoles et naturels périurbains	++	0	0	0	0	++	+	+	++	0	0	0	0	0	0
- Sous-mesure 1.2.5 (irrigation) : Hydraulique agricole collective [extension / amélioration du réseau existant]	0	+	+	0	0	+	+	+	0	0	0	0	0	0	0
- Sous-mesure 1.2.5 (infrastructure) : Amélioration et rénovation des infrastructures routières forestières	+	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	+	0	0
- Sous-mesure 1.2.6 : Prévention et reconstitution du potentiel de production agricole	+	0	0	0	0	+	+	+	0	0	0	0	++	0	0

Axes, mesures et sous-mesures du projet de PO FEADER	Milieu physique					Milieu biologique			Milieu humain			Exposit° aux risques		Dimens. transversales	
	Qualité des sols	Qualité de l'eau	Ressources en eau	Qualité de l'air	Climat/Energie	Ecosystèmes/habitats	Faune	Végétation	Paysage/gestion de l'espace	Patrimoine culturel	Santé/Cadre de vie	Risques technologiques	Risques naturels	Déchets	Sensibilité à l'environnement
Mesure 1.3 : Améliorer la qualité de la production et des produits															
- Sous-mesure 1.3.2 : Encourager la participation des agriculteurs à des démarches de qualités alimentaires	+	+	0	0	0	+	+	+	0	0	+	0	0	0	0
- Sous-mesure 1.3.3 : Soutenir les groupements de producteurs dans leurs activités d'information et de promotion pour les produits faisant l'objet de régime de qualité alimentaire	+	+	0	0	0	+	+	+	0	0	+	0	0	0	0
Axe 2 : Aménagement de l'espace															
Mesure 2.1 : Utilisation durable des terres agricoles															
- Sous-mesure 2.1.1 : Indemnité Compensatoire des Handicap Naturel (ICNH)	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	0	0	+/-	0	0	0	0
- Sous-mesure 2.1.2 : Indemnité Compensatoire de Handicaps autres que ceux de zones de montagne (ICH)	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	0	0	+/-	0	0	0	0
- Sous-mesure 2.1.4 : Mesures Agro-environnementales (MAE)	++	++	0	0	0	+	+	+	+	0	0	0	0	++	+
- Sous-mesure 2.1.6 : Aide aux investissements non productifs en lien avec des MAE	+	+	0	0	0	+	+	+	+	0	0	0	0	+	+
Mesure 2.2 : Utilisation durable des terres forestières															
- Sous-mesure 2.2.7 : Investissements non productifs en forêt	+	++	0	0	0	+	+	+	+	0	+	0	++	0	0
Axe 3 : Qualité de vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale															
Mesure 3.1 : Diversification de l'économie rurale															
- Sous-mesure 3.1.1 : diversification vers des activités non agricoles	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	0	0	0	0	+/-	0
- Sous-mesure 3.1.2 : Aide à la création des micro-entreprises	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	0	+/-	+/-	0	+/-	0
- Sous-mesure 3.1.3 : Promotion des activités touristiques	-	-	-	-	0	-	-	-	0	0	0	0	0	-	0

Axes, mesures et sous-mesures du projet de PO FEADER	Milieu physique					Milieu biologique			Milieu humain			Exposit° aux risques		Dimens. transversales	
	Qualité des sols	Qualité de l'eau	Ressources en eau	Qualité de l'air	Climat/Energie	Ecosystèmes/habitats	Faune	Végétation	Paysage/gestion de l'espace	Patrimoine culturel	Santé/Cadre de vie	Risques technologiques	Risques naturels	Déchets	Sensibilité à l'environnement
Mesure 3.2 : Améliorer la qualité de vie en milieu rural															
- Sous-mesure 3.2.1 : Service de base pour l'économie et la population rurale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	+	0
- Sous-mesure 3.2.3 : Conservation et mise en valeur du patrimoine rural	+	+	+	+	+	+++	+++	+++	+++	+++	+	0	0	0	+++
- Sous-mesure 3.4.1 : Acquisition de compétences en vue d'une stratégie locale de développement - Observatoires	0	0	0	0	0	+	+	+	+	0	0	0	0	0	+
Axe 4 : Approche LEADER															
Mesure 4.1 : Mise en œuvre des stratégies locales de développement															
- <u>Sous-mesure 4.1.1</u> : Opérations relatives à l'axe1															
- <u>Sous-mesure 4.1.2</u> : Opérations relatives à l'axe 2															
- Sous-mesure 4.1.3 : Opérations relatives à l'axe 3															
Mesure 4.2 : Mise en œuvre de projet de coopération – Coopération interterritoriale et transnationale															
Mesure 4.3 : Fonctionnement du GAL															
Axe 5 : Assistance technique															
Mesure 5.1 : Préparation, gestion, suivi, évaluation, information, contrôle, réseau rural	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

En rouge et souligné : pas de budget alloué dans la ventilation des contreparties nationales.

6.3 Analyse et évaluation des impacts sur l'environnement

De manière générale, le programme opérationnel FEADER s'intéresse au développement durable de l'agriculture, de la sylviculture et des zones rurales. S'y ajoute la volonté de préserver le patrimoine naturel remarquable de l'île.

Cette démarche passe par des actions favorisant l'accès au foncier, l'aménagement des zones agricoles et la transmission des terres.

Ces actions devront être menées avec une approche favorable à la gestion de l'environnement et des déchets de l'agriculture afin de préserver la qualité naturelle des terrains.

L'ensemble des axes intègre cette notion de protection de l'environnement. La volonté de limiter les impacts négatifs du FEADER sur l'environnement occupe donc une place significative dans le programme opérationnel. Le but de ce chapitre est justement de signaler les impacts que pourrait avoir le programme sur l'environnement afin de pouvoir, par la suite, envisager, s'il y a lieu, des mesures permettant de les supprimer ou de les limiter (voir aussi tableaux détaillés d'analyse des impacts par mesure en annexe 1).

6.3.1 Impacts liés à l'axe 1 : Amélioration de la compétitivité des secteurs agricoles et forestiers

6.3.1.1 Analyse de la mesure 1.1 : Promouvoir la connaissance et améliorer le potentiel humain

1.1.1 Diffusion des connaissances scientifiques, techniques et économiques auprès des agriculteurs et sylviculteurs

Compréhension de la mesure

Budget de l'action (€)	% Axe 1	% FEADER
11 200 000	16 %	11 %

Cette mesure représente une part relativement importante des dépenses prévues dans le cadre du FEADER. Elle devrait permettre de mieux valoriser les résultats des actions de recherche et d'expérimentation en favorisant leur diffusion auprès des professionnels. Les actions permettant l'acquisition de connaissances nouvelles (recherche, expérimentations déconnectées de la production) ne sont pas concernées par cette mesure.

L'aide est destinée à soutenir des actions de communication : formations et information des agriculteurs, et d'encadrement technique. La mesure devrait par conséquent n'entraîner que des impacts indirects sur le milieu.

Les objectifs de la mesure sont multiples et plusieurs d'entre eux ont un lien avec les problématiques environnementales :

- favoriser la biodiversité,
- développer les pratiques culturelles respectant l'environnement,
- développer l'autocontrôle de la production vis-à-vis des résidus chimiques.

Analyse des impacts

Tableau 8 : Description des impacts de la mesure 1.1.1

Type d'actions financées	Prise en compte de l'environnement	Identification des impacts	Niveau stratégique	Commentaires
=> financement de postes, location de locaux, aide au fonctionnement des organismes bénéficiaires pour : - l'expérimentation, - l'enseignement, - la formation, - l'encadrement technico-économique.	Au niveau des objectifs de la mesure.	Possibilité d'impacts positifs sur la sensibilité de la population vis-à-vis des problèmes environnementaux suite aux actions de communication.	Impact stratégique moyen, une partie des actions seulement est spécifiquement dédiée à la sensibilisation de la population.	
		Possibilité d'impacts positifs sur les milieux naturels agricoles suite à une meilleure sensibilisation des professionnels.	Impact stratégique moyen, l'effet de la sensibilisation dépend de nombreux facteurs externes : appropriation des connaissances par les populations, mises en application concrètes, etc.	Vérifier que l'environnement est pris en compte de façon systématique lors de la diffusion de connaissances.

Les actions de formation, d'information et d'encadrement devraient permettre de sensibiliser les professionnels à l'environnement et les inciter à faire évoluer leur pratique afin de limiter les impacts de l'activité agricole et sylvicole. Toutes les actions ne sont pas spécifiquement dédiées à la protection de l'environnement, toutefois, une part significative des objectifs y fait référence. L'impact sur le milieu est indirect et dépend de l'application qui sera faite des connaissances nouvelles acquises.

Le budget de la mesure est relativement important, toutefois, toutes les actions ne concernant pas l'environnement, **le niveau de l'impact positif sur l'environnement est globalement faible.**

Les thèmes susceptibles de bénéficier des actions sont très variables et dépendent du contenu de l'information diffusée. Le thème transversal "sensibilité à l'environnement" est toutefois directement touché.

1.1.2 Installation des jeunes agriculteurs

Compréhension de la mesure

Budget de l'action (€)	% Axe 1	% FEADER
4 095 000	6 %	4 %

Cette mesure consiste à fournir une aide financière aux jeunes agriculteurs afin de soutenir leur installation, sous forme de dotation ou de prêt bonifié. Elle devrait donc contribuer à maintenir ou développer l'activité agricole. Les impacts potentiels sont étroitement liés aux caractéristiques des exploitations aidées et notamment au lieu d'implantation. Celles-ci peuvent être d'anciennes exploitations ou de nouvelles structures. Elles devront avoir effectué la mise aux normes dans un délai de 36 mois après l'installation, ce qui devrait permettre de limiter en partie au moins, les impacts négatifs.

Analyse des impacts

Tableau 9 : Description des impacts de la mesure 1.1.2

Type d'actions financées	Prise en compte de l'environnement	Identification des impacts	Niveau stratégique	Commentaires
=> service de gestion de la partie administrative des dossiers d'installation, => communication, => aide directe pour les premiers investissements.	Aucune mention spécifique concernant l'environnement.	Possibilité d'impacts négatifs sur les milieux naturels suite à l'installation de jeunes agriculteurs dans des zones sensibles : consommation de l'espace naturel, pollution des milieux par l'activité agricole.	Impact stratégique minimal, dépendant notamment des zones d'installation, du type d'activité.	Le SAR ⁴ définit les zones susceptibles d'accueillir de nouvelles exploitations et prend en compte les zones naturelles à protéger. Certaines zones non protégées sont toutefois susceptibles de subir un impact.
		Possibilité d'impacts positifs sur les milieux naturels suite à la mise en place de pratiques plus respectueuses de l'environnement et d'exploitations aux normes.	Impact stratégique minimal, dépendant du type d'activité, du niveau de sensibilité des jeunes agriculteurs.	S'assurer que l'installation des jeunes agriculteurs se fait dans de bonnes conditions vis-à-vis des sensibilités environnementales.

La mesure est susceptible d'entraîner, à la fois, des impacts positifs et négatifs, selon le type de projet d'installation. Les composantes environnementales concernées sont les ressources en eau, la qualité du sol, les milieux naturels, ainsi que la production de déchets. Il existe toutefois des garde-fous qui devraient limiter les impacts négatifs : l'obligation de la mise aux normes et le respect du Schéma d'Aménagement Régional.

L'évolution du nombre d'exploitations est nettement à la baisse depuis plusieurs années et il est peu probable que la mise en œuvre de la mesure permette une augmentation drastique du nombre d'exploitations. Par conséquent, le niveau de l'impact a été jugé faible.

1.1.3 Préretraitte des agriculteurs et des travailleurs agricoles

Compréhension de la mesure

Budget de l'action (€)	% Axe 1	% FEADER
5 027 829	7 %	5 %

La mesure apporte un soutien financier aux agriculteurs proches de la retraite, sur le point de cesser leur activité. Elle devrait donc permettre de libérer des surfaces agricoles et les rendre disponibles pour être valorisées par de nouveaux exploitants.

Analyse des impacts

Tableau 10 : Description des impacts de la mesure 1.1.3

Type d'actions financées	Prise en compte de l'environnement	Identification des impacts	Niveau stratégique	Commentaires

Les effets de cette mesure sont très indirects, l'accompagnement de la cessation d'activité ne garantit pas le maintien de l'activité agricole sur les terres libérées qui demeure très lié au dynamisme du secteur. Ils ont par conséquent été considérés comme étant négligeables.

⁴ Schéma d'Aménagement Régional

6.3.1.2 Analyse de la mesure 1. 2 : Restructurer et développer le potentiel physique et promouvoir l'innovation

1.2.1 Amélioration et modernisation des unités de production agricole

Compréhension de la mesure

Budget de l'action (€)	% Axe 1	% FEADER
20 020 000	29 %	20 %

Cette mesure représente une part significative des aides mobilisées dans le cadre du PDRR. Elle concerne des investissements très divers qui concernent, notamment, les investissements et équipements matériels et immatériels de l'exploitation, et les travaux d'aménagement des parcelles tels que les plantations, le drainage, le défrichage ou le remodelage.

Analyse des impacts

Tableau 11 : Description des impacts de la mesure 1.2.1

Type d'actions financées	Prise en compte de l'environnement	Identification des impacts	Niveau stratégique	Commentaires
=> investissements matériels, => travaux de transformation du milieu tels que remodelage, drainage, défrichage.	La nécessité de respecter l'environnement est un des objectifs de la mesure mais n'apparaît pas comme une condition limitante d'obtention des aides.	Possibilité d'impacts négatifs suite à la réalisation de travaux dans des zones sensibles (drainage dans zones naturelles humides par exemple).	Impact stratégique minimal, dépendant notamment du type de pratique soutenu.	Donner priorité aux travaux et investissements non dommageable pour l'environnement.
		Possibilité d'impacts positifs sur le milieu naturel grâce à la mise en place de matériels plus performants ou de techniques moins dommageables (ex. irrigation au goutte-à-goutte au lieu de l'aspersion).		

Bien que certaines actions financées soient susceptibles d'agir directement sur le milieu, la formulation de la mesure ne permet pas de déterminer précisément quel sera son impact global sur l'environnement, en raison de la diversité des actions soutenues. Les travaux d'aménagement peuvent entraîner la dégradation de milieux naturels sensibles et il est possible que certains investissements matériels conduisent à une intensification des pratiques et de la pollution. Il semble, cependant, que la priorité soit donnée aux actions qui intègrent les préoccupations environnementales, et que l'on puisse s'attendre à impact global positif. Toutefois, la mesure ne fournit aucune garantie à ce sujet. L'impact au niveau stratégique est donc en définitive faible, positif ou négatif.

1.2.2 Amélioration de la valeur économique des forêts

Compréhension de la mesure

Budget de l'action (€)	% Axe 1	% FEADER
840 000	1 %	1 %

La mesure contribue au financement des travaux forestiers, la phase de préparation du terrain, les travaux de plantation et les travaux de maintenance afin de permettre une amélioration de la ressource sur le plan économique. L'acquisition de matériel de coupe peut également être financé. Ces travaux sont financés dans le cadre d'un renouvellement de boisements existants ou afin d'étendre les surfaces forestières. Toutefois, il n'est pas prévu d'étendre de manière significative les surfaces de plantations dans les forêts publiques en raison de l'absence de réels débouchés et les boisements de propriétés privées concernent essentiellement des terrains agricoles.

Analyse des impacts

Tableau 12 : Description des impacts de la mesure 1.2.2

Type d'actions financées	Prise en compte de l'environnement	Identification des impacts	Niveau stratégique	Commentaires
=> travaux forestiers	Parmi les exigences se trouve l'amélioration des performances environnementales des exploitations sylvicoles.	Possibilité d'impact positif sur le milieu naturel forestier et sur le milieu physique suite à la mise en place de procédés de gestion et d'exploitation moins dommageables pour l'environnement, et à la reconstitution de forêts naturelles.	Niveau stratégique moyen, dépend notamment de la valorisation des résultats des études	Il n'est pas prévu d'étendre les surfaces de plantations actuelles.

La création de boisements, de plantations monospécifiques notamment, peut avoir des effets négatifs lorsqu'elle est réalisée sur des milieux naturels sensibles. Toutefois, au regard des travaux de boisements prévus (pas d'extension des surfaces de plantations dans les forêts publiques et boisement des surfaces agricoles dans le cas des propriétaires privés), les possibilités d'impacts négatifs sont apparues négligeables.

En revanche, le boisement de zones sensibles à l'érosion peut contribuer à préserver les sols et limiter les risques d'érosion. Les forêts naturelles du littoral pourraient également bénéficier des aides aux boisements et permettre ainsi la reconstitution de milieux naturels remarquables. Ces impacts positifs sont possibles mais restent très dépendant de la mise en œuvre de la mesure et notamment de la localisation et du type d'action financé. L'impact positif identifié a donc, en définitive; été considéré comme faible.

1.2.3-A Accroissement de la valeur ajoutée des produits sylvicoles

Compréhension de la mesure

Budget de l'action (€)	% Axe 1	% FEADER
700 000	1 %	1 %

Cette mesure consiste essentiellement à financer du matériel d'exploitation sylvicole, de transformation du bois et la création d'aires de stockage. Le budget dédié à cette mesure est relativement limité et ne permettra pas une mécanisation massive des exploitants. Il est prévu de localiser les aires de stockage à proximité des scieries, sur des terrains dédiés à la production de bois. Une partie des aides concernent l'amélioration des procédés et technologies afin de permettre un meilleur respect de l'environnement.

Analyse des impacts

Tableau 13 : Description des impacts de la mesure 1.2.3-A

Type d'actions financées	Prise en compte de l'environnement	Identification des impacts	Niveau stratégique	Commentaires
=> investissements matériels (exploitation, transformation du bois), => travaux pour création aires de stockage, => études, promotion, communication.	Une partie des actions financées concerne l'amélioration technologique pour une meilleure protection de l'environnement.	Possibilité d'impacts positifs sur le milieu naturel forestier et du milieu physique suite à l'acquisition de matériels moins dommageables pour l'environnement (ex. câble de débarquement) et la mise au point de procédés et technologies respectueux de l'environnement.	Niveau stratégique minimal, dépend notamment des acquisitions financées.	Favoriser l'achat de matériel permettant des pratiques d'exploitation respectueuses de l'environnement, poser des conditions relatives à la localisation des aires de stockage.
		Possibilité d'impacts négatifs sur le milieu naturel et le milieu physique suite une mécanisation inadaptée des pratiques ou la création d'aire de stockage dans des zones sensibles.	Niveau stratégique minimal, dépend notamment des acquisitions financées et des zones retenues pour les aires de stockage.	

L'impact de la mesure dépend étroitement du type d'engins d'exploitation acquis. Dans certains cas, une mécanisation inadaptée des pratiques peut entraîner des dommages importants sur le sol (tassement, érosion), mais la mesure est également susceptible de contribuer au développement de techniques d'exploitation respectueuses de l'environnement, le débarquement par câble en particulier.

Au regard des informations obtenues sur la localisation des aires de stockage, un impact négatif sur le milieu naturel apparaît peu probable.

Enfin, la mise au point de procédés et technologies respectueux de l'environnement peut, a priori, concerner des composantes environnementales très diverses. Dans le cas de la filière sylvicole, les domaines susceptibles d'être concernés par un impact positif sont en priorité la qualité de l'air, l'énergie, les risques technologiques et la production de déchets. Compte tenu de la faiblesse de la filière bois et des incertitudes concernant les effets de la mesure, l'impact positif a été jugé faible.

1.2.3 Accroissement de la valeur ajoutée des produits agricoles

Compréhension de la mesure

Budget de l'action (€)	% Axe 1	% FEADER
9 000 000	13 %	9 %

Cette mesure soutient des actions très variées, dont certaines telles que la réalisation d'études, la prise en charge des frais liés à la sollicitation de services (experts, consultants, acquisition de brevets, etc.), n'ont pas d'incidence notable sur l'environnement. En revanche, les aides destinées à la construction de bien immeuble, l'acquisition de machines et équipements spécifiques ainsi que la mise au point de produits, procédés et technologies pour un meilleur respect de l'environnement sont susceptibles d'avoir des impacts. Le volume financier dédié à cette mesure est relativement important mais il est difficile d'anticiper son impact environnemental en raison de la diversité des actions finançables.

Analyse des impacts

Tableau 14 : Description des impacts de la mesure 1.2.3-B

Type d'actions financées	Prise en compte de l'environnement	Identification des impacts	Niveau stratégique	Commentaires
=> investissements matériels, => études, promotion, communication.	Une partie des actions financées concerne la mise au point de nouveaux procédés et technologies pour une meilleure protection de l'environnement.	Possibilité d'impact positif sur le milieu naturel grâce à l'amélioration de la maîtrise de l'impact polluant de l'industrie sur l'environnement.	Niveau stratégique minimal, dépend notamment du type d'activité aidé.	La mesure s'adresse surtout aux entreprises de taille réduite. Donner priorité aux investissements non dommageables pour l'environnement. S'assurer du suivi des impacts.
		Possibilité d'impact négatif sur le milieu naturel suite au développement d'activités polluantes.		

Les composantes environnementales concernées par la mesure sont le milieu physique et le milieu biologique. En fonction des immeubles et équipements concernés, l'impact de la mesure peut être positif ou négatif. Il peut être négatif, dans le cas par exemple de l'installation d'une industrie polluante à proximité de milieux sensibles, ou positif lorsque sont financés des travaux de mise aux normes de bâtiments existants. Au regard des objectifs affichés (faciliter l'adaptation de la production aux exigences des nouveaux dispositifs réglementaires en matière d'environnement), un impact globalement positif peut être escompté, toutefois la mesure n'exclut pas la possibilité d'impacts négatifs. Si des impacts ponctuels peuvent être significatifs, dans l'ensemble, le niveau d'impact de la mesure sera vraisemblablement limité.

1.2.4 Coopération en vue de la mise au point de nouveaux produits, procédés et technologies dans les secteurs agricoles, alimentaires et forestiers

Compréhension de la mesure

Budget de l'action (€)	% Axe 1	% FEADER
500 000	1 %	1 %

La mesure permet de soutenir des projets innovants impliquant la collaboration d'au moins deux acteurs. Hormis les aspects innovant et coopératif des projets, aucun critère particulier de sélection n'est mentionné, le type de projets finançable est donc très diversifié.

Analyse des impacts

Tableau 15 : Description des impacts de la mesure 1.2.4

Type d'actions financées	Prise en compte de l'environnement	Identification des impacts	Niveau stratégique	Commentaires
=> soutien de projets innovants	Aucune mention spécifique concernant l'environnement.	Possibilité d'impacts positifs sur le milieu naturel et sur le milieu physique suite à mise en place de procédés, de technologies favorables à l'environnement.	Niveau stratégique minimal, dépend du type de projets innovants soutenus.	Donner la priorité aux projets innovants qui incluent des considérations environnementales.
		Possibilité d'impacts négatifs sur le milieu naturel et sur le milieu physique suite à mise en place de procédés, de technologies dommageables pour l'environnement.		

Etant donné la diversité des projets finançables, la plupart des composantes environnementales sont susceptibles d'être concernées par un impact positif ou négatif. Toutefois, l'activité des secteurs agricole et alimentaire interagit plus particulièrement avec les ressources du milieu physique et le milieu naturel ainsi que sur la santé et les déchets. Aucune indication spécifique ne permet d'anticiper un lien entre la mesure et les problématiques environnementales, par conséquent, son effet global a été jugé faible.

1.2.5-A Aménagement foncier des espaces agricoles et naturels périurbains

Compréhension de la mesure

Budget de l'action (€)	% Axe 1	% FEADER
2 974 000	4 %	3 %

La mesure a pour objectif de conserver la ressource foncière agricole afin d'y maintenir l'activité mais également protéger les espaces naturels. Les actions financées s'appuient notamment sur la loi relative au développement des territoires ruraux et la loi d'orientation agricole et permettent la prise en charge des dépenses liées à la réalisation des études, travaux et frais de transaction. Des actions concernant la voirie ainsi que la décontamination des terres contaminées par des résidus phytosanitaires sont également éligibles.

Analyse des impacts

Tableau 16 : Description des impacts de la mesure 1.2.5-A

Type d'actions financées	Prise en compte de l'environnement	Identification des impacts	Niveau stratégique	Commentaires
=> études, animations, => achat de foncier.	La conditionnalité "usage durable du foncier" est indiquée.	Impact positif sur la gestion de l'espace, la qualité des sols et le milieu naturel par une meilleure maîtrise de l'extension des zones artificialisées.	Impact stratégique fort grâce aux actions directes sur la maîtrise du foncier, l'achat de foncier notamment.	
		Possibilité d'impact positif sur le milieu physique suite à la préservation des milieux naturels.	Impact stratégique moyen, dépendant des milieux concernés.	

La mesure est destinée à être mise en œuvre dans les zones périurbaines où la pression foncière est très importante. La maîtrise du foncier devrait donc avoir un impact positif important sur la gestion de l'espace et la préservation des écosystèmes (et par suite sur la faune et la végétation). La qualité des sols est également particulièrement concernée par les actions de conversion des terres contaminées et les travaux d'aménagement tels que la lutte contre l'érosion. Il sera tout de même nécessaire de s'assurer que les travaux de mise en valeur de terres incultes ne concernent pas des milieux naturels remarquables.

1.2.5-B Hydraulique agricole collective

Compréhension de la mesure

Budget de l'action (€)	% Axe 1	% FEADER
12 616 509	18 %	13 %

La mesure qui représente une part non négligeable des dépenses du FEADER, permet de financer des études et des travaux pour l'amélioration et l'extension des réseaux hydrauliques collectifs existants. Elle interfère avec une problématique environnementale majeur de la Martinique : la disponibilité de la ressource en eau, généralement insuffisante en période de Carême.

Analyse des impacts

Tableau 17 : Description des impacts de la mesure 1.2.5-B

Type d'actions financées	Prise en compte de l'environnement	Identification des impacts	Niveau stratégique	Commentaires
=> conseil, études, => investissements.	La conditionnalité "usage durable de la ressource" est indiquée.	Impacts positifs sur les ressources en eau grâce à l'amélioration des systèmes hydro-agricoles et aux conseils de gestion, ainsi que sur les milieux naturels aquatiques.	Impact stratégique moyen, dépendant de la répartition des aides entre extension et amélioration du réseau et de la prise en compte de la disponibilité de la ressource.	Intégrer de manière systématique les préoccupations environnementales dans les actions d'étude et de conseil. S'assurer que les investissements soutenus n'accroissent pas le problème de disponibilité de la ressource.

L'impact de la mesure dépend de la répartition qui sera effectuée entre les travaux de rénovation et les travaux d'extension, et l'attention qui sera portée aux problèmes de disponibilité de la ressource. La mise en place de système d'irrigation collective performant est susceptible d'avoir un impact très positif en permettant des économies d'eau substantielles. Au contraire, une extension du réseau existant pourrait avoir un impact négatif voir très négatif sur la ressource en eau et les milieux naturels qui en dépendent. Les références à une gestion durable de la ressource semblent indiquer que l'impact global sera probablement positif, toutefois des possibilités de dérive demeurent.

1.2.5 Amélioration et rénovation des infrastructures forestières

Compréhension de la mesure

Budget de l'action (€)	% Axe 1	% FEADER
727 000	1 %	1 %

Cette mesure concerne le réseau de routes forestières existant et ne finance pas de travaux de création de route. Elle devrait concerner notamment des zones marquées par un relief important, touchées par les risques d'érosion.

Analyse des impacts

Tableau 18 : Description des impacts de la mesure 1.2.5-C

Type d'actions financées	Prise en compte de l'environnement	Identification des impacts	Niveau stratégique	Commentaires
=> travaux de voirie.	Une partie des travaux visent à prendre en compte les risques de glissement et d'effondrement ainsi que les problèmes de ruissellement.	Impact positif sur la qualité des sols par la diminution du ruissellement sur la voirie et de son impact sur le risque d'érosion des sols.	Impact stratégique fort, les travaux ont un effet direct sur le milieu.	Il n'y a pas de création de nouvelles routes, l'action concerne seulement les routes existantes.

La mesure aura un impact positif sur la qualité des sols et les risques naturels en réduisant les risques d'érosion. L'implication du programme est centrale, toutefois, les actions sont très localisées et par conséquent, l'effet a été estimé moyennement important.

1.2.6 Prévention et reconstitution du potentiel d'exploitation

Compréhension de la mesure

Budget de l'action (€)	% Axe 1	% FEADER
391 052	1 %	0 %

La mesure finance essentiellement des travaux qui permettent de protéger le potentiel foncier : consolidation de parcelles instables, travaux de drainage, plantation d'arbres, et de le reconstituer après des intempéries.

Analyse des impacts

Tableau 19 : Description des impacts de la mesure 1.2.6

Type d'actions financées	Prise en compte de l'environnement	Identification des impacts	Niveau stratégique	Commentaires
=> travaux : - terrassements, - plantations d'arbres, - drainage, - etc.	Les travaux ont pour objectif de compenser ou limiter certains risques naturels.	Impacts positifs sur les risques naturels d'éboulement et d'inondation.	Impact stratégique fort, les travaux ont un effet direct sur le milieu.	
		Possibilité d'impacts positifs sur le milieu naturel par la protection ou la réhabilitation de milieux d'intérêt.	Impact stratégique moyen, dépendant de la localisation des travaux aidés.	

La principale composante environnementale concernée est celle relative aux risques naturels, impactée de manière très positive. La qualité du sol et les milieux naturels sont également concernés mais dans une moindre mesure (impact stratégique moyen positif).

6.3.1.3 Analyse de la mesure 1.3 : Améliorer la qualité de la production et des produits

1.3.2 Encourager la participation des agriculteurs à des démarches de qualité alimentaires

Compréhension de la mesure

Budget de l'action (€)	% Axe 1	% FEADER
1 000 000	1 %	1 %

Cette mesure finance les démarches nécessaires à l'obtention d'un signe officiel de qualité. Certains de ces signes identifient des produits issus de l'agriculture biologique.

Analyse des impacts

Tableau 20 : Description des impacts de la mesure 1.3.2

Type d'actions financées	Prise en compte de l'environnement	Identification des impacts	Niveau stratégique	Commentaires
=> soutien financier aux démarches administratives.	Aucune mention spécifique concernant l'environnement.	Possibilité d'impacts positifs sur les ressources naturelles et le milieu naturel pour les démarches de qualité qui imposent des méthodes respectueuses de l'environnement.	Impact stratégique moyen, dépendant notamment des démarches de qualité soutenues et de leur succès.	Favoriser les démarches qualités qui intègrent des préoccupations environnementales.

Le développement des signes de qualité devrait permettre la diffusion de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et avoir un impact positif sur la **qualité des sols et de l'eau**, le **milieu naturel et la santé**. L'ampleur de l'impact reste toutefois limitée et dépendant notamment de l'engouement du marché pour ces produits (**impact stratégique moyen positif**).

1.3.3 Soutenir les groupements de producteurs dans leurs activités d'information et de promotion pour les produits faisant l'objet de régimes de qualité alimentaire

Compréhension de la mesure

Budget de l'action (€)	% Axe 1	% FEADER
525 000	1 %	1 %

Cette mesure finance des actions destinées à promouvoir les produits agricoles martiniquais. Elle peut être considérée comme un complément de l'action 1.3.2, elle ne s'adresse cependant pas aux agriculteurs mais aux groupements de producteurs.

Analyse des impacts

Tableau 21 : Description des impacts de la mesure 1.3.3

Type d'actions financées	Prise en compte de l'environnement	Identification des impacts	Niveau stratégique	Commentaires
=> études, formations, actions de communication.	Aucune mention spécifique concernant l'environnement.	Possibilité d'impacts positifs sur les ressources naturelles et le milieu naturel pour les démarches de qualité qui imposent des méthodes respectueuses de l'environnement.	Impact stratégique moyen, dépendant notamment des démarches de qualité soutenues.	Favoriser les démarches qualités qui intègrent des préoccupations environnementales.

Les conclusions de l'analyse des impacts de cette mesure sont similaires à celles de la mesure précédente. Les composantes environnementales concernées sont la qualité de l'eau et des sols et le milieu nature. L'impact est stratégique moyen positif.

6.3.2 Impacts liés à l'axe 2 : Aménagement de l'espace

6.3.2.1 Analyse de la mesure 2.1 : Utilisation durable des terres agricoles

2.1.1 Indemnité Compensatoire des Handicaps Naturels (ICHN)

Compréhension de la mesure

Budget de l'action (€)	% Axe 2	% FEADER
2 647 680	16 %	3 %

Cette mesure consiste en une aide financière permettant de compenser les surcoûts de productions en zone de montagne. Selon les cultures concernées, les aides soutiendront les surcoûts liés à des difficultés différentes. Pour la production d'ananas, l'indemnité concernera les difficultés de mécanisation, la consommation plus importante de fertilisants et de produits phytosanitaires. Pour les cultures traditionnelles, généralement respectueuses de l'environnement, une indemnité sera versée afin de compenser le manque à gagner par rapport aux modes de culture traditionnels.

Analyse des impacts

Tableau 22 : Description des impacts de la mesure 2.1.1

Type d'actions financées	Prise en compte de l'environnement	Identification des impacts	Niveau stratégique	Commentaires
=> soutien financier, => études.	Les enjeux cités dans la description de la mesure incluent notamment le maintien d'exploitations durables et la préservation du milieu naturel.	Possibilité d'impacts positifs sur le milieu naturel et les ressources naturelles par le maintien d'une activité agricole durable traditionnelle. Possibilité d'impacts négatifs sur le milieu naturel et les ressources naturelles par le financement des surcoûts liés à la mécanisation, les traitements phytosanitaire et l'apport de fertilisants.	Impact stratégique minimal, dépendant des caractéristiques des exploitations soutenues.	Favoriser les exploitations qui ont une activité respectueuse de l'environnement.

Selon le type de cultures aidé par la mesure, les impacts peuvent être négatifs ou positifs. Dans le cas de la culture d'ananas, les indemnités de compensation contribuent à augmenter l'utilisation d'intrants et le recours à la mécanisation, elles ont donc potentiellement un impact négatif sur le milieu physique et le milieu naturel. Au contraire, le soutien des cultures traditionnelles permet le maintien de pratiques respectueuses de l'environnement qui contribuent à la protection du sol, à la création et la préservation de milieux naturels intéressants. En définitive, l'impact global de la mesure sur l'environnement reste indéterminé au niveau stratégique (impact stratégique minimal, positif ou négatif).

2.1.2 ICHN autres que ceux des zones de montagne

Compréhension de la mesure

Budget de l'action (€)	% Axe 2	% FEADER
661 920	4 %	1 %

Cette mesure présente des caractéristiques similaires à la précédente, seule la localisation des exploitations concernées change.

Analyse des impacts

Tableau 23 : Description des impacts de la mesure 2.1.2

Type d'actions financées	Prise en compte de l'environnement	Identification des impacts	Niveau stratégique	Commentaires
=> soutien financier, => études.	Les enjeux cités dans la description de la mesure incluent notamment le maintien d'exploitations durables et la préservation du milieu naturel.	Possibilité d'impacts positifs sur le milieu naturel et les ressources naturelles par le maintien d'une activité agricole durable.	Impact stratégique minimal, dépendant des caractéristiques des exploitations soutenues.	Favoriser les exploitations qui ont une activité respectueuse de l'environnement.
		Possibilité d'impacts négatifs sur le milieu naturel et les ressources naturelles par le maintien d'une activité agricole dommageable pour l'environnement.		

Comme indiqué pour la mesure précédente, l'impact dépend du type de culture soutenue. L'impact stratégique minimal peut être positif ou négatif et concerne le milieu physique et le milieu naturel.

2.1.4 Mesures agro-environnementales (MAE)

Compréhension de la mesure

Budget de l'action (€)	% Axe 2	% FEADER
10 419 010	64 %	10 %

La mesure finance la prise en charge des surcoûts liés à la mise en œuvre des pratiques plus respectueuses de l'environnement définies par le cahier des charges des MAE territorialisées.

Tableau 24 : Description des impacts de la mesure 2.1.4

Type d'actions financées	Prise en compte de l'environnement	Identification des impacts	Niveau stratégique	Commentaires
=> compensations financières pour les surcoûts liés aux pratiques respectueuses de l'environnement :	Sujet principal de la mesure.	Impacts positifs sur le milieu naturel et les ressources naturelles grâce au soutien de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.	Impact stratégique fort.	

Les impacts sont déterminés par les engagements unitaires susceptibles d'être pris par les exploitants agricoles. Ils concernent avant tout la qualité des sols et de l'eau, le milieu naturel, le paysage et la gestion de l'espace ainsi que les déchets. Le niveau stratégique est fort et des effets très positifs peuvent être escomptés.

2.1.6 Aides aux investissements non productifs en lien avec le MAE

Compréhension de la mesure

Budget de l'action (€)	% Axe 2	% FEADER
1 950 000	12 %	2 %

Cette mesure est similaire à la précédente mais elle concerne les investissements non productifs.

Analyse des impacts

Tableau 25 : Description des impacts de la mesure 2.1.6

Type d'actions financées	Prise en compte de l'environnement	Identification des impacts	Niveau stratégique	Commentaires
=> compensations financières pour les surcoûts liés aux pratiques respectueuses de l'environnement :	Sujet principal de la mesure.	Impact positif sur le milieu naturel et les ressources naturelles grâce au soutien de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.	Impact stratégique fort.	

L'analyse des impacts donne des résultats identiques à ceux de la mesure précédente : impacts stratégique fort, très positif, touchant la qualité des sols et de l'eau, le milieu naturel, le paysage et les déchets.

6.3.2.2 Analyse de la mesure 2.2 : Utilisation durable des terres forestières

2.2.7 Aides aux investissements non productifs en forêt

Compréhension de la mesure

Budget de l'action (€)	% Axe 2	% FEADER
580 000	4 %	1 %

Deux types d'actions sont financés par cette mesure :

- des études, des diagnostics et des inventaires forestiers afin d'accroître la connaissance des espaces forestiers, en particulier celui des forêts privées,
- des travaux d'amélioration de boisements existant ou de boisements dans les zones où la forêt joue un rôle environnemental : protection de zone de captage d'eau, protection contre l'érosion, maintien de la biodiversité des milieux, valeur paysagère, etc.

Analyse des impacts

Tableau 26 : Description des impacts de la mesure 2.2.7

Type d'actions financées	Prise en compte de l'environnement	Identification des impacts	Niveau stratégique	Commentaires
=> études, inventaires, => travaux de reboisement.	Sujet principal de la mesure.	Impact positif sur le milieu naturel, les ressources naturelles et les risques naturels par le boisement de zones sensibles.	Impact stratégique fort.	

L'impact de cette mesure est très positif pour les problèmes de risques d'érosion et pour la préservation de la qualité de l'eau sur les zones de captage. Il est positif pour les composantes du milieu biologique, le paysage, le cadre de vie et la qualité des sols.

6.3.3 Impacts liés à l'axe 3 : Qualité de vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale

6.3.3.1 Analyse de la mesure 3.1 : Diversification de l'économie rurale

3.1.1 Diversification vers des activités non agricoles

Compréhension de la mesure

Budget de l'action (€)	% Axe 3	% FEADER

Cette mesure finance des interventions variées, correspondant à des dépenses matérielles ou immatérielles afin de permettre le développement de nouvelles activités dans les zones rurales.

Analyse des impacts

Tableau 27 : Description des impacts de la mesure 3.1.1

Type d'actions financées	Prise en compte de l'environnement	Identification des impacts	Niveau stratégique	Commentaires
=> études, conseil, communication, => investissements matériels	Aucune mention spécifique concernant l'environnement.	Possibilité d'impacts positifs ou négatifs selon les activités aidées. Tous les types d'activité étant a priori concernés, la mesure est susceptible de toucher la plupart des composantes environnementales.	Impact stratégique minimal, dépend essentiellement du type et des caractéristiques des activités soutenues.	L'impact devrait être minime, notamment si la réglementation est correctement appliquée. Favoriser les modes de construction non dommageables pour l'environnement.

Les impacts de cette mesure dépendent étroitement du type d'activité soutenu et concernent potentiellement de nombreuses composantes de l'environnement, notamment, le milieu physique, le milieu biologique, le paysage et la gestion de l'espace ainsi que les déchets. Globalement, les financements sont plutôt destinés à des activités artisanales et les impacts positifs ou négatifs devraient être d'ampleur limitée.

3.1.2 Aide à la création des micro-entreprises en vue de promouvoir l'entrepreneuriat et de renforcer le tissu économique

Compréhension de la mesure

Budget de l'action (€)	% Axe 3	% FEADER
1 230 000	12 %	1 %

Les modalités d'action de cette mesure sont très variées, elles incluent des aides au conseil et à l'étude, à la reprise et transmission d'entreprise ainsi qu'aux investissements matériels. Les initiatives privées et collectives sont concernées, l'objectif étant le développement de petites structures.

Analyse des impacts

Tableau 28 : Description des impacts de la mesure 3.1.2

Type d'actions financées	Prise en compte de l'environnement	Identification des impacts	Niveau stratégique	Commentaires
=> études, conseils, => investissements.	Aucune mention spécifique concernant l'environnement.	Possibilité d'impacts positifs ou négatifs selon les activités aidées. Tous les types d'activité étant a priori concernés, la mesure est susceptible de toucher la plupart des composantes environnementales.	Impact stratégique minimal, essentiellement dépend du type et des caractéristiques des activités soutenues.	L'impact devrait être minime, notamment si la réglementation est correctement appliquée. Favoriser les modes de construction non dommageables pour l'environnement.

Selon le type d'activité et de structure aidé par la mesure, la quasi-totalité des composantes de l'environnement est susceptible d'être concerné par un impact positif ou négatif. Par exemple, le développement de petites industries peut entraîner une pression supplémentaire sur les ressources en eau mais il peut en contrepartie fournir un service à la population locale, diminuer ses déplacements et contribuer ainsi à la maîtrise de la consommation d'énergie fossile. L'implication stratégique de la mesure est toutefois minimale et l'ampleur des impacts devrait être limitée.

3.1.3 Promotion des activités touristiques en milieu naturel

Compréhension de la mesure

Budget de l'action (€)	% Axe 3	% FEADER
1 520 000	15 %	2 %

Cette mesure finance des actions d'aménagements légers destinés à l'accueil du public (sentiers, signalétique, aires de pique-nique, etc.), des actions de promotion et des investissements pour la création et l'amélioration de l'hébergement.

Analyse des impacts

Tableau 29 : Description des impacts de la mesure 3.1.3

Type d'actions financées	Prise en compte de l'environnement	Identification des impacts	Niveau stratégique	Commentaires
=> travaux : - sentiers, - équipements d'accueil, - hébergement, => conseils, communication.	La mesure inclut des actions de communication sur le patrimoine culturel, rural et naturel	Possibilité d'impacts négatifs sur le milieu naturel, les ressources naturelles et les déchets suite à l'augmentation de la fréquentation de milieux sensibles et à la réalisation de travaux.	Impact stratégique moyen, dépendant des milieux utilisés pour les activités touristiques et du comportement des populations.	Favoriser les activités durables, respectueuses de l'environnement.

L'impact de la mesure est surtout indirect. Bien que les travaux d'aménagements, destinés à favoriser l'accessibilité au milieu et permettre l'hébergement des touristes, puissent avoir des effets négatifs, les effets les plus importants sont surtout liés à l'augmentation de la fréquentation des zones naturelles sensibles. L'augmentation ponctuelle de la population sur les sites d'intérêt est également susceptible d'accentuer la pression sur les ressources naturelles et la production de déchets. Toutefois, les orientations retenues prennent en compte la nécessité d'un respect de l'environnement et les impacts devraient être d'ampleur limitée.

6.3.3.2 Analyse de la mesure 3.2 : Améliorer la qualité de vie en milieu rural

3.2.1 Service de base pour l'économie et la population rurale

Compréhension de la mesure

Budget de l'action (€)	% Axe 3	% FEADER
2 000 000	20 %	2 %

Cette mesure soutient les investissements matériels et immatériels pour la mise en place de services de proximité concernant les domaines suivants :

- services sociaux,
- emploi,
- services culturels, sportifs, de loisir et d'accès à l'information,
- la gestion des déchets,
- les services aux entreprises.

Analyse des impacts

Tableau 30 : Description des impacts de la mesure 3.2.1

Type d'actions financées	Prise en compte de l'environnement	Identification des impacts	Niveau stratégique	Commentaires
=> investissements matériels, => études.	Des services innovants pour le traitement de déchets sont susceptibles d'être aidés.	Possibilité d'impact positif sur la gestion des déchets.	Impact stratégique moyen.	

Le financement d'investissements matériels peut être considéré comme la cause possible d'impacts négatifs sur le milieu naturel. Toutefois, les investissements considérés sont destinés à accueillir des services dont l'effet sur l'environnement est généralement neutre. En outre, ils seront vraisemblablement localisés dans des espaces au moins partiellement urbanisés, et donc relativement peu sensibles. Par conséquent, les impacts négatifs potentiels sur le milieu et les ressources naturelles ont été considérés comme négligeables. En revanche, il existe un impact positif de la mesure sur la gestion des déchets grâce au financement de services spécifiques.

3.2.3 Conservation et mise en valeur du patrimoine rural

Compréhension de la mesure

Budget de l'action (€)	% Axe 3	% FEADER
2 135 000	21 %	2 %

Cette mesure se décline en deux dispositifs, un premier dispositif destiné à la conservation et la mise en valeur du patrimoine naturel, un deuxième dispositif dédié au patrimoine culturel. Dans les deux cas, l'approche est similaire et trois grands types d'actions font l'objet d'un soutien :

- des études, des plans de gestion et de protection,
- des actions de communication et de sensibilisation du public,
- des travaux de réhabilitation et de protection du patrimoine.

Analyse des impacts

Tableau 31 : Description des impacts de la mesure 3.2.3

Type d'actions financées	Prise en compte de l'environnement	Identification des impacts	Niveau stratégique	Commentaires
=> travaux : => études, => prestations de service, => actions de communication.	Sujet principal de la mesure.	Impact positif sur le milieu naturel, les ressources naturelles, et la sensibilité à l'environnement grâce aux travaux et aux actions de sensibilisation concernant les milieux sensibles.	Impact stratégique fort, actions directes sur le milieu.	

Les actions financées ont un impact très positif sur le milieu biologique, le paysage et la gestion de l'espace, le patrimoine culturel et la sensibilité à l'environnement. Ces impacts devraient s'observer quelles que soient les conditions de mise en œuvre. Les composantes du milieu physique sont également concernées par un impact positif, celui-ci est toutefois moins important et dépendant des conditions de mise en œuvre.

3.4.1 Acquisition de compétences et animation en vue de l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de développement local

Compréhension de la mesure

Budget de l'action (€)	% Axe 3	% FEADER
2 365 000	24 %	2 %

Cette mesure est destinée à accroître la connaissance du milieu rural, notamment du point de vue social et économique. Les actions éligibles sont également destinées à sensibiliser le public à la protection des milieux et accompagner les politiques foncières dans le cadre de la préservation des espaces naturels et agricoles.

Analyse des impacts

Tableau 32 : Description des impacts de la mesure 3.4.1

Type d'actions financées	Prise en compte de l'environnement	Identification des impacts	Niveau stratégique	Commentaires
=> travaux, => études, => prestations de service, => actions de communication.	Certains des objectifs concernent la sensibilisation du public à la protection du milieu naturel et la mise en place de politiques foncières pour la préservation des espaces naturels.	Possibilité d'impacts positifs sur la sensibilité de la population aux problèmes liés à l'environnement suite aux actions de communication.	Impact stratégique moyen, dépendant de l'objectif des projets qui solliciteront des financements via cette mesure.	
		Possibilité d'impacts positifs sur la gestion de l'espace et le milieu naturel suite à la préservation des espaces naturels grâce aux politiques foncières et la sensibilisation du public.	Impact stratégique moyen, dépendant de l'efficacité des mesures d'animation et de la valorisation des compétences acquises.	

Seule une partie des actions financées est susceptible d'avoir un impact positif, l'effet de la mesure dépend donc des projets qui seront présentés. Les composantes concernées sont la gestion de l'espace et la sensibilité à l'environnement. De manière plus indirecte, les composantes relatives au milieu naturel sont également concernées dans l'hypothèse d'une maîtrise foncière permettant la préservation des milieux.

6.3.4 Impacts liés à l'axe 4 : Approche LEADER

Les mesures mises en œuvre dans le cadre de l'axe 4 sont issues des mesures des 3 axes précédents, en priorité celles de l'axe 3. Les impacts liés à leur mise en œuvre dans le cadre d'une stratégie locale ont, par conséquent, été considérés comme similaires. Au regard de l'information disponible au stade actuel de définition du programme opérationnel, il n'est pas possible de réaliser une analyse plus détaillée.

6.4 Synthèse des effets du programme opérationnel

Le programme opérationnel du FEADER de la Martinique comporte peu de mesures susceptibles d'entraîner des impacts négatifs sur l'environnement. Aucun impact négatif de niveau stratégique fort n'a été identifié, les effets négatifs du programme sont donc toujours dépendant des conditions de mise en œuvre et devraient pouvoir être maîtrisés par la mise en place de mesures appropriées.

Le nombre d'impacts positifs est relativement important, certains sont directement liés à la programmation de la mesure et correspondent par conséquent à un niveau d'impact stratégique fort.

Les impacts négatifs pour lesquels l'implication du programme est la plus importante, correspondent au développement de l'activité touristique en milieu naturel.

Pour les autres mesures, l'impact dépend significativement des conditions de mise en œuvre. En particulier, la réalisation d'infrastructures, de constructions est susceptible de dégrader le milieu naturel ou de polluer les ressources naturelles. Elle est financée notamment dans le cadre des mesures suivantes :

- l'aide à la création des micro-entreprises (mesure 3.1.2),
- la promotion des activités touristiques (mesure 3.1.3),
- la mise en place de services de base pour l'économie et la population rurale (mesure 3.2.1).

Le développement de l'hydraulique agricole collective (mesure 1.2.5) représente un risque particulier de surexploitation de la ressource en eau mais également l'opportunité d'une meilleure gestion.

Il existe également une possibilité d'impacts directs sur le milieu naturel par la réalisation de travaux conséquents tels que le remodelage ou le drainage de terrains. Toutefois, cette mesure permet également de financer la plantation de haies. En définitive, l'impact est donc dépendant de la mise en œuvre.

Parallèlement, plusieurs mesures ont un impact positif ou très positif sur l'environnement, susceptible de compenser en partie au moins les impacts négatifs des autres mesures. En particulier, les mesures agro-environnementales conduisent à une meilleure maîtrise de l'impact polluant de l'activité agricole et les mesures d'aménagement foncier, de maintien des espaces forestiers et de conservation et la mise en valeur du patrimoine rural participent à la préservation et la réhabilitation des milieux naturels. Ces impacts ne dépendent pas des conditions de mise en œuvre.

En définitive, les composantes environnementales les plus touchées par les mesures du programme sont le milieu biologique et le milieu physique. Globalement, l'impact du programme est positif.

7. MESURES ALTERNATIVES, MESURES CORRECTIVES, ET MESURES DE CONDITIONNALITÉ ENVIRONNEMENTALE

7.1 Analyse de la capacité des actions identifiées dans le projet de PO à compenser ses incidences négatives

Avant de proposer des mesures compensatoires complémentaires, nous avons examiné la façon dont certaines mesures du FEADER ayant un impact positif sur l'environnement, pouvaient compenser en tout ou partie les impacts négatifs d'autres mesures.

Plusieurs mesures ont un impact positif sur l'environnement grâce à la mise en place d'actions de protection. Toutefois, une mesure en particulier est susceptible de compenser les incidences négatives sur le milieu biologique, au travers du financement d'actions de réhabilitation du milieu naturel. En effet, la mesure 3.2.3, conservation et mise en valeur du patrimoine rural permet de financer notamment des études, travaux et investissements destinés à la restauration de milieux naturels dégradés. Elle constitue une compensation aux mesures qui soutiennent le développement de l'activité économique (agricole, sylvicole, industrielle et autre) dans le milieu rural et plus particulièrement, l'aide à la promotion des activités touristiques en milieu naturel.

Concernant les atteintes au milieu physique, certaines actions financées dans le cadre des mesures relatives au MAE et des mesures permettant le maintien des espaces boisés compenseront vraisemblablement une partie des incidences négatives du programme sur la ressource en eau et les sols. Elle devrait contribuer à ce que le développement de l'activité agricole et forestière, soutenu notamment par les mesures relatives à l'installation, l'amélioration et la modernisation des unités de production agricole, se réalise dans un contexte de contrôle de la pollution.

Enfin, de nombreuses mesures ont un impact environnemental indéterminé au niveau stratégique. Il est donc envisageable que certaines mesures compensent leur propre effet négatif. Par exemple, la mesure 1.2.1 qui soutient la modernisation des unités de production permet d'un côté l'extension du réseau hydraulique et accentue ainsi la pression sur la ressource en eau, mais autorise également la mise en place d'un matériel d'irrigation plus performant et par conséquent, une économie de la ressource. L'impact dépend donc des priorités qui seront retenues lors de la mise en œuvre du programme., ce qui milite pour la définition de mesures d'accompagnement et de conditionnalité environnementale.

7.2 Synthèse des solutions alternatives

7.2.1 Référence à la Directive "Plans et Programmes"

Article 5: [...] les solutions de substitution raisonnables tenant compte des objectifs et du champ d'application du plan ou du programme, sont identifiées, décrites, évaluées

Annexe I : Les informations à fournir [...] sont les suivantes : [...]

b) une déclaration résumant les raisons pour lesquelles les autres solutions envisagées ont été sélectionnées, et une description de la manière dont l'évaluation a été effectuée, y compris toute difficulté rencontrée (les déficiences techniques ou le manque de savoir-faire) lors de la collecte des informations requises

Au regard de l'analyse des impacts de l'ensemble des mesures du programme, la mise en place d'alternatives n'apparaît pas nécessaire. La seule mesure dont l'impact au niveau stratégique a été défini comme négatif, est la mesure de promotion des activités touristiques en milieu naturel. Compte tenu de l'importance de cette activité pour l'île de la Martinique et l'opportunité qu'elle représente pour le monde rural, une alternative ne semble pas envisageable. En outre, il ne s'agit pas d'un impact très négatif et les objectifs de la mesure intègrent une amélioration de la prise en compte de l'environnement. Des mesures d'accompagnement devraient permettre la mise en œuvre de cette mesure dans de bonnes conditions environnementales.

7.3 Synthèse des mesures proposées

7.3.1 Référence à la Directive "Plans et Programmes"

Annexe I : Les informations à fournir [...] sont les suivantes : [...]

g) les mesures envisagées pour éviter, réduire et, dans la mesure du possible, compenser toute incidence négative notable de la mise en oeuvre du plan ou du programme sur l'environnement

7.3.2 Mesures correctrices proposées pour supprimer, réduire ou compenser les incidences négatives les plus importantes sur l'environnement

Aucune mesure n'a d'impact environnemental très négatif. Les actions les plus dommageables sont liées au développement du tourisme en milieu naturel (mesure 3.1.3). La principale cause de l'impact est la surfréquentation de sites sensibles. Deux approches peuvent être envisagées en fonction de la sensibilité du site considéré.

Pour les milieux naturels les plus fragiles, il peut être envisagé de désigner, au sein d'un site d'intérêt, des zones spécifiquement dédiées à l'activité touristique et protéger de manière plus stricte le reste du site. Il peut également être envisagé de réguler l'accès au milieu naturel dans le temps afin de limiter la perturbation de la faune.

Pour les milieux naturels moins sensibles, un accès moins restreint pourra être autorisé, toutefois, il conviendra d'aménager des aires de parking, de circulation (routes et sentiers) et de loisir (aires de repos, de pique-nique, etc.) afin de canaliser les flux de touristes.

Dans les deux cas de figure, les actions suivantes devraient être requises pour l'obtention d'une aide du FEADER :

- réalisation d'une étude préalable à l'aménagement d'un site afin d'en identifier les sensibilités et de déterminer un mode de valorisation approprié,
- sur la base des résultats de l'étude, définition d'une réglementation et de moyens de contrôle adaptés,
- mise en place d'une signalisation et d'une démarche pédagogique destinées au public,
- mise en place d'indicateurs simples de suivi de l'état de santé du milieu.

7.3.3 Mesures de conditionnalité environnementale

Les propositions de mesures de conditionnalité poursuivent deux objectifs :

- pour les mesures dont l'impact est globalement positif ou neutre, les propositions visent à valoriser les impacts positifs potentiels,
- pour les mesures susceptibles d'avoir un impact négatif, l'objectif est d'encadrer la mise en oeuvre afin de maîtriser ces impacts. Toutefois, la plupart de ces mesures peuvent également entraîner des impacts positifs qu'il s'agira de conforter.

Les mesures de conditionnalités décrites ci-dessous peuvent être imposées pour l'obtention du soutien financier ou seulement être prise en compte pour la définition du montant des aides, celles-ci étant majorées pour les projets qui respectent les conditions énoncées.

7.3.3.1 Mesures globalement positives

Les mesures concernant les démarches de qualité et les mesures relatives à la communication, la formation ou la recherche, énoncent dans leurs objectifs, la prise en compte des problématiques environnementales. Toutefois, ces mesures peuvent être mises en oeuvre sans que l'environnement n'en bénéficie vraiment. Afin de renforcer leur influence positive sur l'environnement, il peut être envisagé d'appliquer les conditions suivantes à l'octroi de l'aide :

- pour la mesure sur la diffusion des connaissances scientifiques techniques et économiques, intégrer systématiquement dans les actions de formation une partie relative à l'environnement, en rapport avec le sujet traité,
- pour le soutien des démarches de qualité, favoriser ou donner la priorité aux labels, marques, signes de qualité qui intègrent une prise en compte de l'environnement.

7.3.3.2 Mesures susceptibles d'avoir un impact négatif

Une part importante des mesures financées par le programme opérationnel n'a pas d'impact stratégique déterminé et l'effet sur l'environnement dépend des conditions de mise en œuvre. Les propositions ci-après visent à cadrer ces conditions afin de limiter les possibilités d'impacts négatifs, voire de favoriser les effets positifs potentiels.

L'impact de la mesure relative à l'installation des jeunes agriculteurs dépend essentiellement du type d'activité aidé et du site d'installation. Afin de cadrer cette mesure il est proposé de :

- favoriser l'installation des agriculteurs en dehors des zones naturelles sensibles, et privilégier au contraire les zones concernées par la pression foncières exercées par l'extension des villes. Le respect du SAR et la réalisation d'un descriptif sommaire des enjeux du site d'installation pourraient être utilisés comme guide ;
- favoriser les agriculteurs qui ont une démarche environnementale : agriculture raisonnée, biologique, etc. sur la base d'un diagnostic environnemental simplifié du projet d'exploitation à l'issue duquel il pourra être proposé des modifications afin de le rendre plus respectueux de l'environnement.

Concernant les mesures de soutien destinées à développer le potentiel physique et promouvoir l'innovation, les conditions d'octroi des aides nécessiteront généralement la collecte de données préalable afin d'être en mesure d'évaluer les incidences environnementales. En particulier, les points suivants devront être renseignés :

- les impacts des nouveaux produits, procédés et technologies dont la mise au point est soutenu par le programme (mesure 1.2.4) ;
- l'intérêt écologique des zones concernées par des projets de travaux importants (drainage, remodelage, aires de stockage, etc.), et l'évaluation des impacts ;
- la disponibilité de la ressource, et les impacts de l'extension du réseau hydraulique avant tous travaux d'extension pour les mesures relatives à l'irrigation ;
- l'impact des produits innovants dont la mise au point (mesure 1.2.4) ou la production (mesure 1.2.3-B) sont financés par le programme.

A partir des informations obtenues, la sélection des projet se fera de manière à :

- favoriser les dépenses des projets concernant de nouvelles technologies favorables à l'environnement ;
- favoriser les dépenses d'amélioration/modernisation qui ont un impact positif : systèmes d'irrigation précis, équipements et matériels permettant une lutte phytosanitaire raisonnée, exploitation par câble, mise aux normes des bâtiments d'élevage, etc. Pourront être, en outre, envisagés, le refus de financement dans le cas de dommages importants, la soumission de l'octroi de l'aide à la mise en place de mesures compensatoires dans le cas de dommages significatifs ;
- poser des conditions pour les zones de stockage du bois ;
- favoriser les innovations favorables à l'environnement ;
- déterminer les aides à l'irrigation en fonction des résultats des études réalisées.

Une autre possibilité d'impact négatif est liée aux mesures qui permettent le financement d'infrastructures, d'équipements et de bâtiments pour des objectifs divers : dans le cadre d'un accroissement de la valeur ajoutée des produits agricoles et le développement de l'économie rurale notamment (diversification des activités agricoles, création de micro-entreprises, promotion des activités touristiques). Afin de minimiser l'impact de ces mesures, certaines conditions pourront être imposées de manière à prendre en compte la sensibilité environnementale des sites, voire à promouvoir une approche écologique de la construction :

- par le respect des normes en terme d'assainissement,

- par l'adoption des approches environnementales du type HQE (Haute Qualité Environnementale). Il peut être envisagé par exemple, de majorer l'aide dans le cas d'utilisation d'énergies renouvelables, de récupération des eaux de pluie, de mise en place d'une isolation thermique des bâtiments, d'économie dans la consommation de l'espace, etc.

Enfin, le soutien aux zones concernées par un handicap naturel, pourrait être destiné aux activités favorables à l'environnement. Certaines actions offrent, par exemple, la possibilité de prendre en charge le surcoût lié aux besoins supplémentaires de traitements phytosanitaires requis pour certaines cultures produites en altitude, alors que d'autres actions visent à maintenir des activités traditionnelles respectueuses de l'environnement. Le bilan environnemental n'est pas le même pour ces deux types d'intervention. Il paraît pertinent d'un point de vue environnemental de favoriser la deuxième. Toutefois, l'application des conditions d'octroi des aides devra considérer l'ensemble des problématiques : environnementale, sociale et économique.

8. INDICATEURS ET DISPOSITIF DE SUIVI

8.1 Référence à la Directive "Plans et Programmes"

Annexe I : Les informations à fournir [...] sont les suivantes : [...]

i) une description des mesures de suivi envisagées conformément à l'article 10

Art 10 - Suivi :

1. Les États membres assurent le suivi des incidences notables sur l'environnement de la mise en oeuvre des plans et programmes, afin d'identifier notamment, à un stade précoce, les impacts négatifs imprévus et d'être en mesure d'engager les actions correctrices qu'ils jugent appropriées.

2. Afin de se conformer au paragraphe 1, ils peuvent faire usage, le cas échéant, des modalités de suivi existantes, afin d'éviter le double emploi.

8.2 Différents types d'indicateurs de suivi

Trois types d'indicateurs sont susceptibles de permettre le suivi des impacts sur l'environnement du programme opérationnel :

- les indicateurs de réalisation, caractérisent le niveau de mise en œuvre des mesures,
- les indicateurs de résultat, décrivent les effets immédiats de la mise en œuvre,
- les indicateurs d'impact, décrivent les effets directs et indirects sur l'environnement.

La mesure des indicateurs de réalisation est basée sur la collecte d'informations au niveau des dossiers, qui pourrait être réalisée au moment de l'instruction de la demande d'aide. Cette approche est susceptible d'être étendue aux indicateurs de résultats en attachant au dossier de demande d'aide un questionnaire simple ciblé sur les caractéristiques environnementales du projet financé. Les informations demandées devront se présenter sous forme de questions à choix multiples ou de chiffres et s'articuler autour des points suivants :

- vérifier si l'action financée prend en compte les problématiques environnementales : action spécifiquement dédiée aux problèmes environnementaux, actions intégrant les problématiques environnementales, aucune référence à l'environnement,
- dans le cas des actions qui prennent en compte les problématiques environnementales, spécifier les enjeux concernés : milieux naturels, gestion de l'énergie, etc.,
- dans le cas de financement de bâtiments, d'équipements, d'infrastructures, localiser les investissements : zone urbaine, zone rurale, zone naturelle, indiquer le type d'équipement financé,
- relever les données chiffrées relatives aux éléments suivants :
 - surfaces agricoles mises en valeur,
 - linéaire de réseau hydraulique créé/amélioré,
 - linéaire d'infrastructures forestières réhabilités,
 - nombre d'emplois créés,
 - surface de milieux naturels réhabilités,
 - etc.
- autres informations, à déterminer.

Pour les indicateurs de réalisation et de résultat, l'interprétation ne pose généralement pas de problème particulier.

Les indicateurs d'impact sont en revanche difficiles à renseigner et à interpréter car ils mesurent des effets qui résultent souvent d'une multitude de facteurs. Il est généralement difficile d'extraire de ces facteurs celui qui correspond uniquement à la mise en œuvre d'une mesure. En outre, les données généralement disponibles correspondent à des paramètres environnementaux mesurés à une échelle qui rend un rapprochement direct avec une mesure donnée du PO improbable.

8.3 Indicateurs existants et indicateurs complémentaires

Des **indicateurs de contexte** présentés dans le cadrage préalable de l'étude réalisé par la DIREN sont reportés ci-après. Même s'il s'agit d'indicateurs dépassant l'action de ce seul PO, certains d'entre eux pourront apporter des éléments de suivi pouvant participer au suivi de certains impacts du programme (par exemple : superficie de zones naturelles littorales, quantité de produits phytosanitaires importés, etc.)

Tableau 33 : Indicateurs de contexte (cadrage préalable)

DIMENSION ENVIRONNEMENTALE	INDICATEURS DE CONTEXTES
Préservation du cadre de vie	Nombre de monuments classés/inscrits
Conservation de la biodiversité et des milieux naturels	Linéaire de littoral acquis par le Conservatoire du littoral Nombre d'espaces protégés par catégorie (arrêtés de biotope, réserves naturelles, sites classés)
Pollution et qualité des milieux	Conformité des rejets Nombre de services non collectifs créés Tonnes de produits phytosanitaires importés Nombre d'installations de traitement des déchets conformes Nombre d'installations de stockage non conformes % population desservie par la collecte sélective % déchets valorisés
Ressources naturelles	% rendement (volume d'eau consommé/volume prélevé) Nombre de périmètres de captages Puissance électrique du réseau fournie par énergie fossile Puissance électrique du réseau fournie par énergie renouvelable
Risques	Nombre d'habitations nouvelles en zone à risque Nombre d'habitants dans la zone à risque
Dimensions Transversales Dégradation et forte pression sur le littoral / étalement urbain et mitage littoral	Superficie des zones naturelles littorales
Engagement mutuel pour l'environnement	Nombre d'associations Environnementales Nombre d'actions éducatives Environnementales
Lutte contre le changement climatique	

D'autre part, parmi les **indicateurs de suivi de la mise en œuvre du programme** (de réalisation et de résultat), qui sont reportés à la fin du document de présentation du PDRR, certains pourront utilement être utilisés pour le suivi de l'impact environnemental du programme.

Enfin, ces indicateurs de suivi de la mise en œuvre du PO pourront utilement être complétés avec des indicateurs spécifiquement environnementaux. Pour exemple, quelques **indicateurs complémentaires** sont présentés ci-dessous. Ils concernent en particulier les mesures du PO à l'impact potentiel négatif ou incertain :

Tableau 34 : Indicateurs de suivi complémentaires

N° DES MESURES DU PO	INTITULÉ DE L'INDICATEUR
111	Nombre et % de sessions explicitement centrées sur l'environnement
112	Nombre de jeunes agriculteurs ayant participé à un stage de formation sur les pratiques respectueuses de l'environnement
121	Part des matériels/travaux présentant un risque potentiel pour l'environnement
123-A et 123-B	Part des matériels/travaux présentant un risque potentiel pour l'environnement
124	Nombre de projets financés favorables à l'environnement
125-C	Linéaire d'infrastructure forestière amélioré
132	Nombre de ces démarches intégrant des préoccupations environnementales
313	Taux de fréquentation des milieux naturels

9. ANNEXE 1 : TABLEAUX D'ANALYSE DES IMPACTS

Tableau 35 : Analyse des impacts de la mesure 1.1.1

Thématique	Milieu physique	Milieu biologique	Gestion de l'espace/paysage	Déchets	Sensibilité à l'environnement
Description de l'impact	Préservation des sols et des ressources en eau	Limitation des impacts négatifs sur le milieu naturel, amélioration de la biodiversité	Moindre consommation des espaces naturels	Moindre production de déchets	Amélioration de la sensibilité des professionnels
Niveau de l'impact	Stratégique moyen	Stratégique moyen	Stratégique moyen	Stratégique moyen	Stratégique fort
Nature de l'impact	Positif	Positif	Positif	Positif	Positif
Type d'impact	Indirect	Indirect	Indirect	Indirect	Indirect
Portée spatiale	Régionale	Régionale	Régionale	Régionale	Régionale
Portée temporelle	Permanente	Permanente	Permanente	Permanente	Permanente
Réversibilité	Réversible	Réversible	Réversible	Réversible	Réversible
Probabilité	Possible	Possible	Possible	Possible	Très probable
Note de synthèse	+	+	+	+	+

Tableau 36 : Analyse des impacts de la mesure 1.1.2

Thématique	Milieu physique	Milieu biologique	Gestion de l'espace / paysage	Déchets
Description de l'impact	Dégradation ou préservation des ressources	Dégradation ou conservation du milieu naturel	Consommation ou préservation de surfaces occupées par le milieu naturel	Augmentation ou diminution de la production de déchets
Niveau de l'impact	Stratégique faible	Stratégique faible	Stratégique faible	Stratégique faible
Nature de l'impact	Positif / négatif	Positif / négatif	Positif / négatif	Positif / négatif
Type d'impact	Indirect	Indirect	Indirect	Indirect
Portée spatiale	Locale	Locale	Locale	Locale
Portée temporelle	Permanente	Permanente	Permanente	Permanente
Réversibilité	Réversible	Réversible	Réversible	Réversible
Probabilité	Possible	Possible	Possible	Possible
Note de synthèse	+ / -	+ / -	+ / -	+ / -

Tableau 37 : Analyse des impacts de la mesure 1.2.1

Thématique	Milieu physique	Milieu biologique	Gestion de l'espace / paysage
Description de l'impact	Dégradation ou préservation des ressources naturelles	Dégradation ou préservation des milieux naturels	Dégradation ou préservation de surfaces occupées par le milieu naturel
Niveau de l'impact	Stratégique faible	Stratégique faible	Stratégique faible
Nature de l'impact	Positif / négatif	Positif / négatif	Positif / négatif
Type d'impact	Indirect	Indirect	Indirect
Portée spatiale	Locale	Locale	Locale
Portée temporelle	Permanente	Permanente	Permanente
Réversibilité	Réversible	Réversible	Réversible
Probabilité	Possible	Possible	Possible
Note de synthèse	+ / -	+ / -	+ / -

Tableau 38 : Analyse des impacts de la mesure 1.2.2

Thématique	Milieu physique	Milieu biologique	Gestion de l'espace / paysage	Risques naturels
Description de l'impact	Protection du sol	Protection du milieu naturel	Meilleure gestion de l'espace	Protection contre l'érosion
Niveau de l'impact	Stratégique moyen	Stratégique moyen	Stratégique moyen	Stratégique moyen
Nature de l'impact	Positif	Positif	Positif	Positif
Type d'impact	Indirect	Indirect	Indirect	Indirect
Portée spatiale	Locale	Locale	Locale	Locale
Portée temporelle	Permanente	Permanente	Permanente	Permanente
Réversibilité	Réversible	Réversible	Réversible	Réversible
Probabilité	Possible	Possible	Possible	Possible
Note de synthèse	+	+	+	+

Tableau 39 : Analyse des impacts de la mesure 1.2.3 (sylvicole)

Thématique	Milieu physique	Milieu biologique
Description de l'impact	Moindre dégradation des ressources naturelles (sol, eau) ou dégradation accentuée	Moindre dégradation du milieu naturel ou dégradation accentuée
Niveau de l'impact	Stratégique faible	Stratégique faible
Nature de l'impact	Positif / négatif	Positif / négatif
Type d'impact	Indirect	Indirect
Portée spatiale	Locale	Locale
Portée temporelle	Permanente	Permanente
Réversibilité	Réversible	Réversible
Probabilité	Possible	Possible
Note de synthèse	+ / -	+ / -

Tableau 40 : Analyse des impacts de la mesure 1.2.3 (agricole)

Thématique	Milieu physique	Qualité de l'air, climat/énergie	Risques technologiques	Déchets
Description de l'impact	Moindre dégradation des ressources naturelles (eau, sol) ou dégradation accentuée	Maîtrise des rejets polluant de l'industrie	Diminution des risques	Diminution de la production et amélioration de la gestion
Niveau de l'impact	Stratégique faible	Stratégique moyen	Stratégique moyen	Stratégique moyen
Nature de l'impact	Positif / négatif	Positif / négatif	Positif / négatif	Positif / négatif
Type d'impact	Indirect	Indirect	Indirect	Indirect
Portée spatiale	Locale	Locale	Locale	Locale
Portée temporelle	Permanente	Permanente	Permanente	Permanente
Réversibilité	Réversible	Réversible	Réversible	Réversible
Probabilité	Possible	Possible	Possible	Possible
Note de synthèse	+ / -	+	+	+

Tableau 41 : Analyse des impacts de la mesure 1.2.4

Thématique	Milieu physique	Milieu biologique	Santé/cadre de vie	Déchets
Description de l'impact	Dégradation ou préservation des ressources	Dégradation ou conservation du milieu naturel	Dégradation ou amélioration du cadre de vie et des impacts sur la santé	Augmentation ou diminution de la production de déchets
Niveau de l'impact	Stratégique faible	Stratégique faible	Stratégique faible	Stratégique faible
Nature de l'impact	Positif / négatif	Positif / négatif	Positif / négatif	Positif / négatif
Type d'impact	Indirect	Indirect	Indirect	Indirect
Portée spatiale	Locale	Locale	Locale	Locale
Portée temporelle	Permanente	Permanente	Permanente	Permanente
Réversibilité	Réversible	Réversible	Réversible	Réversible
Probabilité	Possible	Possible	Possible	Possible
Note de synthèse	+ / -	+ / -	+ / -	+ / -

Tableau 42 : Analyse des impacts de la mesure 1.2.5 (foncier)

Thématique	Milieu physique	Milieu biologique	Gestion de l'espace / paysage
Description de l'impact	Préservation de la qualité des sols	Protection des milieux naturels	Maintien d'un paysage de qualité
Niveau de l'impact	Stratégique fort	Stratégique fort	Stratégique fort
Nature de l'impact	Très positif	Positif à très positif	Très positif
Type d'impact	Indirect	Indirect	Indirect
Portée spatiale	Locale	Locale	Locale
Portée temporelle	Permanente	Permanente	Permanente
Réversibilité	Réversible	Réversible	Réversible
Probabilité	Possible	Probable	Possible
Note de synthèse	+	+ à ++	+

Tableau 43 : Analyse des impacts de la mesure 1.2.5 (irrigation)

Thématique	Milieu physique	Milieu biologique
Description de l'impact	Préservation de la ressource en eau	Protection du milieu naturel
Niveau de l'impact	Stratégique moyen	Stratégique moyen
Nature de l'impact	Positif	Positif
Type d'impact	Direct	Indirect
Portée spatiale	Locale	Locale
Portée temporelle	Permanente	Permanente
Réversibilité	Réversible	Réversible
Probabilité	Possible	Possible
Note de synthèse	+	+

Tableau 44 : Analyse des impacts de la mesure 1.2.5 (infrastructure)

Thématique	Milieu physique	Risques naturels
Description de l'impact	Protection des sols	Protection contre l'érosion
Niveau de l'impact	Stratégique fort	Stratégique fort
Nature de l'impact	Positif	Positif
Type d'impact	Direct	Direct
Portée spatiale	Locale	Locale
Portée temporelle	Permanente	Permanente
Réversibilité	Réversible	Réversible
Probabilité	Très probable	Très probable
Note de synthèse	+	+

Tableau 45 : Analyse des impacts de la mesure 1.2.6

Thématique	Milieu physique	Milieu biologique	Risques naturels
Description de l'impact	Protection des sols	Protection et réhabilitation des milieux naturels	Protection contre les risques
Niveau de l'impact	Stratégique moyen	Stratégique moyen	Stratégique fort
Nature de l'impact	Positif	Positif	Très positif
Type d'impact	Direct	Indirect	Direct
Portée spatiale	Locale	Locale	Locale
Portée temporelle	Permanente	Permanente	Permanente
Réversibilité	Réversible	Réversible	Réversible
Probabilité	Possible	Possible	Très probable
Note de synthèse	+	+	++

Tableau 46 : Analyse des impacts de la mesure 1.3.2

Thématique	Milieu physique	Milieu biologique	Santé/cadre de vie
Description de l'impact	Protection des ressources naturelles (sol et eau)	Protection du milieu naturel	Produits bénéfiques pour la santé
Niveau de l'impact	Stratégique moyen	Stratégique moyen	Stratégique moyen
Nature de l'impact	Positif	Positif	Positif
Type d'impact	Indirect	Indirect	Indirect
Portée spatiale	Régionale	Régionale	Régionale
Portée temporelle	Permanente	Permanente	Permanente
Réversibilité	Réversible	Réversible	Réversible
Probabilité	Possible	Possible	Probable
Note de synthèse	+	+	+

Tableau 47 : Analyse des impacts de la mesure 1.3.3

Thématique	Milieu physique	Milieu biologique	Santé/cadre de vie
Description de l'impact	Protection des ressources naturelles (sol et eau)	Protection du milieu naturel	Produits bénéfiques pour la santé
Niveau de l'impact	Stratégique moyen	Stratégique moyen	Stratégique moyen
Nature de l'impact	Positif	Positif	Positif
Type d'impact	Indirect	Indirect	Indirect
Portée spatiale	Régionale	Régionale	Régionale
Portée temporelle	Permanente	Permanente	Permanente
Réversibilité	Réversible	Réversible	Réversible
Probabilité	Possible	Possible	Probable
Note de synthèse	+	+	+

Tableau 48 : Analyse des impacts de la mesure 2.1.1

Thématique	Milieu physique	Milieu biologique	Santé/cadre de vie
Description de l'impact	Protection ou dégradation des ressources naturelles	Protection ou dégradation du milieu naturel	Amélioration ou dégradation du cadre de vie
Niveau de l'impact	Stratégique faible	Stratégique faible	Stratégique faible
Nature de l'impact	Positif / négatif	Positif / négatif	Positif / négatif
Type d'impact	Indirect	Indirect	Indirect
Portée spatiale	Locale	Locale	Locale
Portée temporelle	Permanente	Permanente	Permanente
Réversibilité	Réversible	Réversible	Réversible
Probabilité	Possible	Possible	Possible
Note de synthèse	+ / -	+ / -	+ / -

Tableau 49 : Analyse des impacts de la mesure 2.1.2

Thématique	Milieu physique	Milieu biologique	Santé/cadre de vie
Description de l'impact	Protection ou dégradation des ressources naturelles	Protection ou dégradation du milieu naturel	Amélioration ou dégradation du cadre de vie
Niveau de l'impact	Stratégique faible	Stratégique faible	Stratégique faible
Nature de l'impact	Positif / négatif	Positif / négatif	Positif / négatif
Type d'impact	Indirect	Indirect	Indirect
Portée spatiale	Locale	Locale	Locale
Portée temporelle	Permanente	Permanente	Permanente
Réversibilité	Réversible	Réversible	Réversible
Probabilité	Possible	Possible	Possible
Note de synthèse	+ / -	+ / -	+ / -

Tableau 50 : Analyse des impacts de la mesure 2.1.4

Thématique	Milieu physique	Milieu biologique	Gestion de l'espace / paysage	Déchets	Sensibilité à l'environnement
Description de l'impact	Protection, amélioration des ressources naturelles	Protection, amélioration du milieu naturel	Protection des espaces naturels	Amélioration de la gestion des déchets	Augmentation de la sensibilité à l'environnement
Niveau de l'impact	Stratégique fort	Stratégique fort	Stratégique fort	Stratégique fort	Stratégique moyen
Nature de l'impact	Positif	Positif	Positif	Positif	Positif
Type d'impact	Direct	Direct	Direct	Direct	Direct
Portée spatiale	Locale	Locale	Locale	Locale	Locale
Portée temporelle	Temporaire, lié à l'application des mesures	Temporaire, lié à l'application des mesures	Temporaire, lié à l'application des mesures	Temporaire, lié à l'application des mesures	Temporaire, lié à l'application des mesures
Réversibilité	Réversible	Réversible	Réversible	Réversible	Réversible
Probabilité	Certain	Certain	Certain	Certain	Certain
Note de synthèse	++	+	+	++	+

Tableau 51 : Analyse des impacts de la mesure 2.1.6

Thématique	Milieu physique	Milieu biologique	Gestion de l'espace / paysage	Déchets	Sensibilité à l'environnement
Description de l'impact	Protection, amélioration des ressources naturelles	Protection, amélioration du milieu naturel	Protection des espaces naturels	Amélioration de la gestion des déchets	Augmentation de la sensibilité à l'environnement
Niveau de l'impact	Stratégique fort	Stratégique fort	Stratégique fort	Stratégique fort	Stratégique fort
Nature de l'impact	Positif	Positif	Positif	Positif	Positif
Type d'impact	Direct	Direct	Direct	Direct	Direct
Portée spatiale	Locale	Locale	Locale	Locale	Locale
Portée temporelle	Temporaire, lié à l'application des mesures	Temporaire, lié à l'application des mesures	Temporaire, lié à l'application des mesures	Temporaire, lié à l'application des mesures	Temporaire, lié à l'application des mesures
Réversibilité	Réversible	Réversible	Réversible	Réversible	Réversible
Probabilité	Certain	Certain	Certain	Certain	Certain
Note de synthèse	+	+	+	+	+

Tableau 52 : Analyse des impacts de la mesure 2.2.7

Thématique	Milieu physique	Milieu biologique	Gestion de l'espace / paysage	Santé/cadre de vie	Risques naturels
Description de l'impact	Protection des ressources	Protection des milieux naturels	Protection du paysage	Amélioration du cadre de vie	Maîtrise des risques
Niveau de l'impact	Stratégique fort	Stratégique fort	Stratégique fort	Stratégique fort	Stratégique fort
Nature de l'impact	Positif / très positif	Positif	Positif	Positif	Très positif
Type d'impact	Direct	Direct	Direct	Direct	Direct
Portée spatiale	Locale	Locale	Locale	Locale	Locale
Portée temporelle	Permanente	Permanente	Permanente	Permanente	Permanente
Réversibilité	Réversible	Réversible	Réversible	Réversible	Réversible
Probabilité	Probable	Probable	Probable	Probable	Probable
Note de synthèse	++	+	+	+	++

Tableau 53 : Analyse des impacts de la mesure 3.1.1

Thématique	Milieu physique	Milieu biologique	Gestion de l'espace / paysage	Déchets
Description de l'impact	Protection ou dégradation des ressources naturelles	Protection ou dégradation du milieu naturel	Protection ou dégradation du paysage	Diminution ou augmentation de la production de déchets
Niveau de l'impact	Stratégique faible	Stratégique faible	Stratégique faible	Stratégique faible
Nature de l'impact	Positif / négatif	Positif / négatif	Positif / négatif	Positif / négatif
Type d'impact	Indirect	Indirect	Indirect	Indirect
Portée spatiale	Locale	Locale	Locale	Locale
Portée temporelle	Permanente	Permanente	Permanente	Permanente
Réversibilité	Réversible	Réversible	Réversible	Réversible
Probabilité	Possible	Possible	Possible	Possible
Note de synthèse	+ / -	+ / -	+ / -	+ / -

Tableau 54 : Analyse des impacts de la mesure 3.1.2

Thématique	Milieu physique	Milieu biologique	Gestion de l'espace/paysage	Milieu humain	Déchets
Description de l'impact	Protection ou dégradation des ressources naturelles	Protection ou dégradation du milieu naturel	Protection ou dégradation du paysage	Consommation de l'espace et dégradation du cadre de vie ou économie et maintien	Diminution ou augmentation de la production de déchets
Niveau de l'impact	Stratégique faible	Stratégique faible	Stratégique faible	Stratégique faible	Stratégique faible
Nature de l'impact	Positif / négatif	Positif / négatif	Positif / négatif	Positif / négatif	Positif / négatif
Type d'impact	Indirect	Indirect	Indirect	Indirect	Indirect
Portée spatiale	Locale	Locale	Locale	Locale	Locale
Portée temporelle	Permanente	Permanente	Permanente	Permanente	Permanente
Réversibilité	Réversible	Réversible	Réversible	Réversible	Réversible
Probabilité	Possible	Possible	Possible	Possible	Possible
Note de synthèse	+ / -	+ / -	+ / -	+ / -	+ / -

Tableau 55 : Analyse des impacts de la mesure 3.1.3

Thématique	Milieu physique	Milieu biologique	Déchets
Description de l'impact	Dégradation des ressources naturelles	Dégradation du milieu naturel	Augmentation de la production de déchets
Niveau de l'impact	Stratégique moyen	Stratégique moyen	Stratégique moyen
Nature de l'impact	Négatif	Négatif	Négatif
Type d'impact	Indirect	Indirect	Indirect
Portée spatiale	Locale	Locale	Locale
Portée temporelle	Permanente ou temporaire	Permanente ou temporaire	Permanente ou temporaire
Réversibilité	Réversible ou non	Réversible ou non	Réversible ou non
Probabilité	Probable	Probable	Probable
Note de synthèse	-	-	-

Tableau 56 : Analyse des impacts de la mesure 3.2.1

Thématique	Déchets
Description de l'impact	Amélioration de la gestion des déchets
Niveau de l'impact	Stratégique moyen
Nature de l'impact	Positif
Type d'impact	Direct
Portée spatiale	Locale
Portée temporelle	Permanente ou temporaire
Réversibilité	Réversible
Probabilité	Probable
Note de synthèse	+

Tableau 57 : Analyse des impacts de la mesure 3.2.3

Thématique	Milieu physique	Milieu biologique	Milieu humain	Sensibilité à l'environnement
Description de l'impact	Protection des ressources naturelles	Conservation et réhabilitation du milieu naturel	Conservation et réhabilitation du cadre de vie, du patrimoine culturel et du paysage	Augmentation de la sensibilité à l'environnement
Niveau de l'impact	Stratégique moyen	Stratégique fort	Stratégique fort	Stratégique fort
Nature de l'impact	Positif	Positif	Positif	Positif
Type d'impact	Indirect	Direct	Direct	Direct
Portée spatiale	Locale	Locale	Locale	Locale
Portée temporelle	Permanente ou temporaire	Permanente ou temporaire		Permanente ou temporaire
Réversibilité	Réversible	Réversible	Réversible	Réversible ou non
Probabilité	Possible	Probable	Certain	Probable
Note de synthèse	+	++	++	++

Tableau 58 : Analyse des impacts de la mesure 3.4.1

Thématique	Milieu biologique	Paysage/gestion de l'espace	Sensibilité à l'environnement
Description de l'impact	Préservation des espaces naturels	Conservation et réhabilitation du cadre de vie, du patrimoine culturel et du paysage	Augmentation de la sensibilité à l'environnement
Niveau de l'impact	Stratégique moyen	Stratégique moyen	Stratégique moyen
Nature de l'impact	Positif	Positif	Positif
Type d'impact	Indirect	Direct	Direct
Portée spatiale	Locale	Locale	Locale
Portée temporelle	Permanente	Permanente	Permanente
Réversibilité	Réversible	Réversible	Réversible ou non
Probabilité	Probable	Certain	Probable
Note de synthèse	+	+	+

10. ANNEXE 1 : QUESTIONS À ABORDER POUR APPRÉCIER LES INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT DU PO FEADER (ANNEXE 2 DU CAHIER DES CHARGES)

DEVELOPPEMENT URBAIN

- > Les types de projets prévus par le programme sont-ils susceptibles d'augmenter la pollution de l'air, directement par sa nature, ou indirectement par un accroissement notable du trafic de véhicules ?
- > Risquent-ils de rompre des équilibres écologiques ?
- > La structure créée est-elle correctement desservie par des transports urbains collectifs ? Est-il prévu qu'elle le soit ?
- > La structure sert-elle à des usages de proximité ?
- > L'espace à aménager est-il actuellement riche en matière floristique et faunistique ?
- > L'aménagement urbain aura-t-il des conséquences néfastes sur la diversité biologique ?
- > Le projet risque-t-il de rompre des équilibres écologiques ?
- > Engendre-t-il des nuisances sonores, olfactives risquant d'affecter un quartier ou une population importante ?
- > Crée-t-il de vastes surfaces imperméabilisées, risquant d'augmenter le ruissellement ?
- > Est-il prévu d'utiliser des matériaux appropriés en vue de limiter ces risques ?
- > Le programme prévoit-il des mesures d'économie énergétique ?
- > Est-il fortement producteur de déchets ?
- > Peut-on considérer que les types de projets prévus par le programme dégraderont le paysage ?
- > Porteront-ils atteinte à des éléments du patrimoine culturel ?
- > S'est-on assuré de la moindre consommation d'espace ?

DEVELOPPEMENT RURAL

- > Les types de projets prévus risquent-ils de diminuer la ressource (zones naturelles d'intérêt écologique, floristique ou faunistique, paysages, eau, ...) ?
- > Augmentent-ils la production de déchets ?
- > Participent-ils au maintien ou au développement d'espèces menacées ?
- > Comportent-ils des objectifs de gestion et de valorisation de ressources naturelles ?
- > Le programme concourt-il à la protection des sols ?
- > S'il y a drainage des terres, porte-t-il atteinte aux milieux naturels ?
- > Les périodes de sécheresse ou d'inondation sont-elles prises en compte ? Qu'en est-il des autres risques naturels ?

DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

- > Les types de projets prévus par le programme sont-ils producteurs de pollutions de l'eau, de l'air ou des sols ?
- > Si oui, des mesures de dépollution sont-elles prévues à la source ?
- > Les types de projets prévus par le programme sont-ils fortement producteurs de déchets (Déchets Industriels Spéciaux notamment) et accroissent-ils sensiblement les flux dans les filières de traitement et de recyclage ?
- > Intègrent-ils des mesures visant à minimiser les consommations énergétiques et d'eau ?
- > Est-il prévu d'utiliser des énergies renouvelables ?
- > Sont-ils sources de risques industriels, notamment pour les populations ?
- > Des mesures de sécurité (type confinement) sont-elles prévues pour le personnel et la population, notamment en amont ?
- > L'activité envisagée est-elle bruyante ?
- > Est-il prévu de mettre en place un périmètre de protection, ou d'isoler phoniquement les structures ou le site, dans un but de protection du personnel et de la population environnante ?
- > Les types d'activités envisagés risquent-ils de produire des nuisances olfactives ?
- > Des mesures ont-elles été prises pour réduire ces nuisances à la source ?
- > Comment est envisagée l'intégration paysagère ?
- > Les types de projets prévus par le programme vont-ils accroître notablement le trafic de véhicules individuels ou prévoient-ils l'utilisation de transports collectifs ?

DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

- > Les types d'équipements touristiques risquent-ils de nuire à la diversité biologique ?
- > S'inscrivent-ils dans un territoire concerné par un site réglementé en matière paysagère notamment ?
- > Les types de projets prévus par le programme favorisent-ils une utilisation rationnelle et durable des ressources en eau, énergie et sol ?
- > Portent-ils atteinte à la ressource en eau ?
- > Aggravent-ils un problème local de pénurie en eau ?
- > Entraînent-ils une pollution des eaux ?
- > Est-il prévu des raccordements spécifiques ou une station d'épuration pour faire face aux nouveaux volumes d'eau à fournir et à traiter ?
- > Les types de projets prévus par le programme impliquent-ils une utilisation intense d'énergie ?
- > Prévoient-ils de minimiser les dépenses énergétiques, et d'utiliser autant que possible des énergies renouvelables ?
- > La production des déchets est-elle susceptible de s'accroître sensiblement ?
- > Une amélioration dans la collecte et le traitement des déchets a-t-elle été prévue ?
- > Des mesures sont-elles prises pour inciter le public à ne pas polluer le site par ses déchets ?
- > Les types d'aménagements touristiques sont-ils intégrés de manière douce au site (formes, couleurs, proportions ne détruisant pas la qualité paysagère) ?
- > Les types de projets prévus par le programme sont-ils soumis à des risques locaux de glissements de terrain, d'inondations ?
- > Les a-t-il pris en compte ?
- > Les projets prévus vont-ils accroître la pression (piétinement, ravinement, déchets,...) sur les milieux sensibles ?
- > Prévoient-ils des mesures restrictives ?

INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

- > Quel impact sur l'urbanisme et les déplacements, les types de projets prévus par le programme auront-ils à moyen terme ?
- > Quels sont les apports en matière de sécurité des personnes et des lieux attendus ?
- > Les types de projets prévus par le programme risquent-ils d'affecter les zones naturelles d'intérêt écologique, floristique ?
- > Les types de projets prévus par le programme auront-ils une influence sur l'eau et les milieux aquatiques ?
- > Coupent-ils un corridor écologique ou un couloir de migrations risquant ainsi d'avoir une influence néfaste sur ces derniers ?
- > Comportent-ils des exigences clairement définies concernant :
 - la stabilisation des pentes des talus et leur couverture végétale,
 - les plans relatifs à la construction, aux emprunts et dépôts pour une insertion paysagère optimisée et une économie de matériaux,
 - les mesures destinées à éviter un accroissement du ruissellement et de l'érosion, pendant et après la construction,
 - le bruit,
 - la pollution atmosphérique,
 - les déchets,
 - la période de chantier ?
- > Comment les types de projets prévus par le programme se raccordent-ils à des infrastructures existantes ou prévues de transport public ?
- > Prennent-ils en considération des énergies renouvelables ou toutes mesures destinées à minimiser à terme leur coût de maintenance ?